



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03/04/2026

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : CARLIER Hervé

Nombre de Conseillers en exercice : 32

Présents : 26

Votants : 32

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
VANDEWOESTYNE Philippe, Adjoint.
CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier,
LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND
Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, LAINÉ
Émilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, Conseillers.

Absents excusés :

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
VANPOUILLE Ségolène, procuration à CADART François-Xavier
DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 27/03/2026**
5. **DÉLIBÉRATIONS**
 1. Débat d'orientation budgétaire
 2. Délégations du Conseil Municipal au Maire
 3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
 4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
 5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
 6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
 7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
 8. Désignation d'élus – commissions municipales
 9. Désignation d'élus – Conseil d'administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
 10. Désignation d'élus – Conseil d'administration du collège Jean Demailly de Seclin
 11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
 12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
 13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
 14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
 15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
 16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
 17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
 18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
 19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
 20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
 21. Les droits à absences des élus locaux
 22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
 23. Recrutement et rémunération des vacataires
 24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'Engagement Éducatif
 25. Modifications du tableau des effectifs
 26. Convention de recouvrement des produits locaux
 27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
 28. Règlement budgétaire et financier
 29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
 30. Adhésion de la commune au réseau Micro-folie
 31. Complément à la délibération n° 34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin, précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
 32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Retrouvez la vidéo sur le site Internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

Monsieur le Maire : Mesdames et messieurs, bonsoir. Nous allons pouvoir démarrer ce Conseil Municipal et je propose de nommer Monsieur CARLIER en qualité de secrétaire de séance et de l'inviter à bien vouloir procéder à l'appel.

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Hervé CARLIER, Secrétaire de séance.

Monsieur CARLIER procède à l'appel.

Monsieur CARLIER : Le quorum est atteint, Monsieur le Maire, pour débiter cette séance.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, je souhaiterais démarrer ce Conseil Municipal en ayant une pensée très affectueuse à l'attention de Ségolène VANPOUILLE, dont on a appris le décès de son papa il y a quelques minutes, ce qui explique son absence en cet instant. Je tenais à vous en tenir informés, bien évidemment. Je pense qu'au nom de tout le Conseil Municipal, on lui adresse bien évidemment toutes nos condoléances et on lui adresse bien évidemment toutes nos pensées.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations concernant le procès-verbal dont vous avez été rendus destinataires, le procès-verbal du dernier Conseil Municipal qui s'est tenu le 22 mars dernier ? Pas d'observations ? Je considère celui-ci comme approuvé. Je vous en remercie.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Communications du Maire, j'ai deux communications à vous adresser, j'ai pu en faire état auprès de Monsieur DECRAENE à l'occasion de la conférence des présidents mardi matin. Tout d'abord, une annonce qui nous a été faite par le DASEN, donc le représentant de l'État au titre de l'Éducation nationale qui nous fait part de ce que, selon ses projections, une classe devrait être supprimée à l'école La Fontaine. Bien évidemment, c'est une décision qui, à ce stade, ne nous satisfait nullement. Nous avons d'ores et déjà sollicité, auprès des services, d'employer les moyens nécessaires pour nous permettre de sauvegarder cette classe. Vous vous souvenez que par le passé, nous étions parvenus à sauver une huitième classe qui avait été menacée sur l'école Durot ; nous empruntons le même cheminement et la même démarche pour tout mettre en œuvre afin que cette classe soit préservée au sein de l'école La Fontaine.

Autre élément de communication que je souhaitais vous adresser également, celle de ce que nous entamons, une démarche de médiation avec l'OGEC, l'Organisme de Gestion des établissements scolaires d'enseignement privé. Vous savez comment fonctionne la participation de la Ville auprès des établissements d'enseignement scolaire et plus particulièrement auprès de l'Immaculée Conception pour ce qui nous concerne : il y a un forfait communal qui est versé chaque année, qui vient compenser à l'euro près ce que nous versons auprès des scolaires des établissements publics. Nous avons une convention qui nous unissait auprès de l'OGEC pour que ce versement se fasse sur un montant de 500 € par élève et par an, qui était versé au bénéfice de l'établissement. Il faut savoir que l'ensemble, enfin, l'OGEC en tout cas, essaye de récupérer un maximum de fonds auprès des communes parce que, nous n'avons pas à le cacher, les OGEC se trouvent dans une situation financière particulièrement difficile et ils essayent de se refaire un petit peu la cerise, permettez-moi l'expression, sur les communes, en sollicitant l'augmentation du forfait communal que nous avons convenu par voie de convention. Bien évidemment, nous nous sommes rapprochés des services de la Préfecture pour étudier cette situation de façon très scrupuleuse. Nous avons d'ores et déjà entamé des premiers calculs où nous sommes en phase très exacte avec ce que la loi nous autorise au titre d'une circulaire qui existe.

Nous avons respecté pleinement la circulaire applicable en ce domaine et nous sommes donc en phase de médiation pour convaincre l'OGEC de considérer qu'entre leurs prétentions et ce que prévoit la loi, et plus particulièrement ce que prévoit la circulaire, il y a forcément un gap que nous essayons de travailler. C'est dans cette perspective que deux médiateurs ont été désignés, deux avocats, Maître BADE et Maître MARICOURT, qui ont été désignés en cette qualité afin d'avancer sur une médiation entre ces deux parties qui s'opposent sur le montant du forfait communal. Je vous tiendrai informés, bien évidemment, lorsque nous aurons pu avancer sur cette médiation ; et si nous ne parvenons pas à un accord, ce seront les voies de recours traditionnelles devant les juridictions administratives qui pourront être engagées par les OGEC. Mais en tout cas, nous considérons, quant à nous, que les calculs que nous avons pu opérer, forts de la circulaire qui existe aujourd'hui, auraient vocation à s'appliquer purement et simplement et donc, nous sommes très en phase sur ce point. Raison pour laquelle, et je me permets d'anticiper sur ce point, nous avons provisionné, dans le cadre du budget, on y reviendra peut-être dans quelques instants, nous avons provisionné une somme de 100 000 € puisque, effectivement, lorsqu'un contentieux est naissant, il faut provisionner des sommes afin d'anticiper un éventuel aboutissement de ces négociations, raison pour laquelle on retrouvera cette somme dans le cadre des perspectives budgétaires. Voilà ce que je voulais vous annoncer au titre des communications du Maire. Je n'ai pas d'autres communications.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 27/03/2026

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer sur les décisions municipales. Je ne sais pas s'il y a des observations, des questions particulières par rapport aux décisions qui nous ont été, qui vous ont été présentées ? Pas d'observations ?

Alors, sur les marchés, état des marchés, décisions municipales, oui. Madame PELLIZZARI, oui. Attendez, on vous branche le micro.

Madame PELLIZZARI : Bonjour. Juste une remarque sur les deux premières, je pense que ce sont les deux premières lignes, au sujet des goodies, où on est vraiment très impressionné par les montants, même si ce ne sont pas les montants qui vont être utilisés réellement, mais les plafonds qu'il est prévu d'utiliser pour des goodies, 900 000 €. Enfin, deux fois 450, oui.

Monsieur le Maire : Alors, on est, on passe, sur ces deux points-là, par la centrale d'achat de la MEL, ce qui explique le fait qu'on soit sur des montants, sur ces montants-là. Donc voilà, c'est un marché groupé, en fait, qui regroupe l'ensemble des communes qui sont intégrées au sein de ce marché, de ce marché de la MEL. Et donc, on est sur des volumes qui regroupent un certain nombre de communes : bien évidemment, on n'est pas sur ces montants-là pour ce qui concerne simplement Seclin. Voilà.

Madame PELLIZZARI : Et on peut avoir une idée des montants qu'il est prévu d'utiliser pour des goodies ?

Monsieur le Maire : On vous les communiquera. Là, je ne les ai pas en tête, mais on vous communiquera cela.

Madame PELLIZZARI : D'accord. Parce que les deux fois 450, ça veut dire que c'est un total pour toutes les communes ou c'est uniquement ce qui est prévu pour Seclin ?

Monsieur le Maire : C'est un maximum, voilà, un maximum pour toutes les communes.

Madame PELLIZZARI : Donc c'est un plafond. Il est énorme, quand même.

Monsieur le Maire : C'est bien ça. Oui, oui. Très bien. D'autres observations sur ces décisions ? On peut passer, je considère en tout cas qu'il y a une prise d'acte sur l'état des marchés.

Prise d'acte

5. DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire : On peut passer sur le premier point à l'ordre du jour et je vais céder la parole à Monsieur BACLET qui va nous faire un exposé synthétique, mais très efficace en tout cas, sur le rapport d'orientation budgétaire qui nous conduira au débat d'orientation budgétaire. Une projection doit en principe se mettre en œuvre.

Monsieur BACLET : Bien, merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer mon petit laïus par remercier d'abord l'ensemble des services. J'ai l'habitude de le dire à chaque fois, mais comme on a aujourd'hui des nouveaux autour de la table, comment dire, la démarche budgétaire, elle n'est plus comme elle pouvait être avant, uniquement traitée en début d'année. Elle est traitée maintenant tout au long de l'année et donc nous avons l'occasion de réaliser, avec l'ensemble des services, les responsables de pôle et les directeurs, des atterrissages. On a des réunions qui concernent uniquement le budget, souvent toutes les six semaines et toutes les quatre semaines pour le PAST. Ça nous permet de voir un petit peu comment évoluent les prévisions qu'on a faites en début d'année sur le courant de l'année. Ça permet aussi d'anticiper d'éventuels dérapages ou des non-dépenses qui peuvent être basculées sur des lignes qui en auraient besoin, mais ça permet aussi d'avoir une vision beaucoup plus claire sur les dépenses à prévoir du prochain budget ; ce qui fait qu'aujourd'hui, bon, même si ça reste un exercice encore très difficile, l'ensemble des services s'est acculturé à cette notion de budget et c'est beaucoup plus fluide que ce qu'on a connu et certainement plus sincère que ça n'a jamais été. Bien évidemment, les services travaillent énormément sur ces documents. Par contre, particulièrement les services du Pôle Ressources piloté par Madame Sandrine JAKUBOWSKI ont travaillé très sévèrement sur le ROB, le rapport d'orientation budgétaire qui vous a été envoyé, qui nous paraît tout à fait complet et qui vous permet d'avoir une vision très claire sur les objectifs de la commune. Voilà, donc je vais commencer à le développer.

Bien évidemment, ici, ce que nous allons présenter, c'est une synthèse puisque vous avez reçu un document d'une centaine de pages qui est, lui, beaucoup plus complet. Et n'hésitez pas, si aujourd'hui ou dans les jours à venir, vous avez quelques questions : on reste toujours à votre disposition pour y répondre.

D'abord, on va parler du contexte. Bien évidemment, ici, on va n'en faire qu'une slide, mais vous comprenez que c'est un contexte assez chargé.

Au niveau international, déjà, avec bien sûr les guerres qu'on connaît et les conséquences économiques de ces guerres.

Sur le plan national, on est en crise politique et on est dans une société qui est un peu fracturée. Il faut savoir aussi que la loi de finances a encore été votée très tardivement, en février 2026, ce qui ne nous donne pas non plus beaucoup de latitude pour pouvoir réfléchir à nos budgets.

Au niveau local, bien sûr, on a connu les élections et on va souffrir de la baisse des dotations de l'État et des crédits qui pourraient être octroyés par les finances.

En résumé, on est dans un contexte encore très défavorable et instable.

La stratégie. On aime à se rappeler ce schéma qui a été proposé pour la première fois par notre ami Julien, qui était un ancien responsable de Pôle Ressources et qui dénote bien un petit peu notre démarche. C'est-à-dire que notre souci, c'est d'essayer de développer tout le temps les recettes et d'essayer de stabiliser les dépenses avec deux effets : on peut préserver de ce fait notre épargne et aussi augmenter notre capacité d'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement va nous permettre de pouvoir renforcer nos investissements et de limiter le recours à l'emprunt.

Le budget, c'est un sujet de longue haleine. Il y a une lettre de cadrage qui a été faite pour le budget 2026 pour obtenir ce budget qu'on estime des plus sincères. Ce qui avait été demandé dans cette lettre, elle date de septembre, pour vous dire que c'est quand même anticipé ; ce qui a été demandé, c'est bien évidemment de limiter les dépenses, tant que faire se peut, sans dépasser le réalisé 2025. Un doux rêve, bien évidemment, mais c'était un objectif qui avait été fixé pour pouvoir justement essayer de

contraindre les services à travailler à limiter fortement les dépenses. Ensuite, la poursuite de la culture de la recette.

Il faut qu'on aille chercher les financements qu'on peut aller chercher, tant en investissement, et là on a su très bien faire pendant tout le mandat précédent, qu'en termes de fonctionnement. C'est une nouvelle démarche qui s'est mise en place depuis un an, un an et demi et qui commence à prendre une bonne tournure maintenant sur aussi les aides qu'on peut obtenir sur le fonctionnement. On veut aussi se réinterroger sur toutes nos pratiques pour que les services qu'on offre soient vraiment efficaces : s'interroger sur l'utilité de services qui sont encore donnés à la population alors qu'ils ne sont plus attendus ; a contrario, apporter des services qui sont attendus et qu'on n'a pas pu faire jusqu'à présent. Il y a eu un calendrier, comme je le disais, que vous avez, vous, dans le document qui vous a été envoyé. Une anticipation, j'en parlais tout à l'heure, on a commencé à travailler au mois de septembre 2025 et, bien évidemment, on a à peu près terminé puisqu'aujourd'hui, on est encore dans du prévisionnel. On n'a encore pas tous les éléments. Je vous le disais tout à l'heure, avec l'État, il y a un petit peu de retard. Par contre, d'ici le 27 avril, l'ensemble des commissions, donc des responsables de pôles, vont réunir les élus pour pouvoir détailler davantage, cette fois-ci, le budget et non plus les orientations budgétaires.

Notre atterrissage de 2025. Aujourd'hui, nous parlons de compte financier unique et, comme je vous le précisais tout de suite, il est encore prévisionnel ; mais bon, s'il évolue, ça sera vraiment à la marge.

Le CFU, c'est le remplacement du compte de gestion qu'on connaissait avant et du compte administratif, compte administratif qui était géré par la commune, compte de gestion qui était géré par la Trésorerie, et il fallait absolument que les chiffres correspondent à la fin de l'année. Aujourd'hui, c'est fait en ligne directement et les corrections sont faites au fil de l'eau, ce qui fait que maintenant, on parle de compte financier unique. Le CFU, c'est ce qu'on va appeler le réalisé, qu'on va comparer à ce qu'on avait prévu l'année dernière pour notre budget 2025.

On a des recettes qui sont supérieures aux prévisions, des dépenses qui sont inférieures aux prévisions. On a une épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses, qui se chiffre à 1 473 000 au lieu des 987 000 que nous avions prévus.

Vous voyez que les impôts, c'est très stable. La fiscalité en général, c'est aussi très stable. Vous pouvez avoir un petit écart : vous voyez qu'on a quand même, sur le CFU, on a une valeur qui est supérieure de 800 000 €, dans laquelle il y a 500 000 € de remboursement des assurances concernant le pavillon de la police municipale. Ce chiffre apparaît dans le CFU, mais il n'apparaîtra pas dans l'épargne brute. C'est pour ça que vous pouvez avoir une différence. Comme vous pouvez le voir, on affiche 1 473 000 en épargne brute, alors que si vous faites la différence entre les deux sommes, réalisé recettes, réalisé dépenses, vous avez quasiment 2 millions, donc ne vous étonnez pas là-dessus.

Les dépenses sont maîtrisées, on est quasiment sur les objectifs. C'est toujours très compliqué et, comme on essaye d'être sincère, quelquefois, on a tendance à se protéger et à mettre un petit peu plus dans les dépenses. Il y a énormément de lignes dans notre budget, ce qui fait que si on a un petit pouiême sur chacune des lignes, en bas de colonne, ça vous fait quand même un montant qui est assez important. Mais c'est vrai cette année, ça pourra être vrai aussi sur nos provisions de 2026.

Concernant l'investissement, bien évidemment, un pic important de dépenses sur l'année 2025. Par contre, ça n'a été fait que partiellement, dû à des retards sur les travaux, surtout de la salle de spectacle, qui seront donc reportés en 2026.

Le FCTVA, c'est la récupération d'une TVA qu'on a normalement l'année d'après, c'est-à-dire qu'on fait des dépenses, on paye une TVA de 20 % et l'année d'après, on récupère 16,404 % de cette TVA que nous avons payée. Vous voyez déjà un montant, et on va le voir pour l'année prochaine, qui va être encore beaucoup plus important, un montant qui a bien évolué sur la TVA.

Les subventions, on les attendait à 4,7 millions : malheureusement, on n'a atteint que 2,4 millions, et tout simplement parce que si vous regardez la ligne en bas, complètement en bas sur les dépenses réalisées en investissement, on est loin du compte de ce qu'on devait dépenser, étant donné le retard de la salle, ce qui fait qu'il n'y a aucun souci là-dessus, les subventions vont venir l'année prochaine quand les dépenses seront réellement réalisées.

Concernant les dépenses d'investissement, on avait prévu 11,3 millions à peu près, en grosse partie pour la salle des fêtes, et vous voyez qu'on n'a réalisé que 7,3 millions.

On va vous parler maintenant du fonds de roulement. Le niveau reste encore élevé, malgré la nécessité de fonctionner pour financer un exercice qui est déficitaire. Si vous faites les comptes, vous verrez que la somme des dépenses en fonctionnement et investissement est supérieure à la somme des recettes, d'un écart de quasiment 900 000 €. Mais nous avons un fonds de roulement qui est important puisqu'en fin d'année 2024, en début d'année 2025, il était quasiment à 5,6 millions, donc il descend à 4,7 millions.

Mais je rappelle qu'en analyse financière, il est préconisé que le fonds de roulement atteigne deux mois de paie minimums, soit 2 250 000 €. Vous voyez, on est encore loin de la limite.

Maintenant, on va pouvoir parler un petit peu des grandes orientations pour le budget 2026. Continuité et proximité, l'année de l'aboutissement d'un grand projet du mandat écoulé, c'est-à-dire la salle de spectacle. On veut renforcer aussi la proximité avec les habitants et le focus sur le cadre de vie. Préparation et déploiement des nouvelles aires de jeux dans les quartiers. La poursuite de la gestion budgétaire sérieuse, suivie et partagée par tous. Donc une maîtrise de la masse salariale, malgré les mesures nationales défavorables. Il faut savoir que, de temps en temps, l'État nous impose des augmentations ou on va le voir pour 2026, des évolutions pour lesquelles on ne peut que subir de plein fouet. La projection de la masse salariale par rapport à la somme des dépenses de fonctionnement atteint 64 % alors qu'il était à 70 % au début du précédent mandat. Nous maintenons aussi la maîtrise de la dépense sur les fluides : nous avons une projection à 1,275 million contre 1,8 million en 2022. La culture de la recette, on en parle, donc ce sont 2,4 millions d'euros de subventions envisagées sur les grands projets. Et la fin des grands chantiers de ce mandat, qui nécessitera encore un emprunt de 1,9 million. Le tout, bien évidemment, sans augmenter les impôts, malgré les baisses de dotations qu'on peut subir.

Concernant le fonctionnement pour l'année 2026, là, on vous fait une comparaison avec un réalisé 2025 et un projeté pour 2026. Nous prévoyons donc une diminution des recettes, comme on vous le disait, liée à la baisse des dotations, et une hausse des dépenses liée au contexte et aux mesures nationales défavorables.

Vous pouvez constater que les recettes de fonctionnement seront quasiment équivalentes à ce que nous avons réellement consommé en 2025. Ce qu'il est important de voir, c'est que nos charges à caractère général, qui ont atteint seulement 5,3 millions cette année, on les prévoit plutôt sur 5,8 millions cette année. Alors, encore une fois, comme je le disais en début de propos, c'est toujours à peaufiner. On est à 3, 4, 5 % d'écart entre le prévisionnel de 2025 et le réalisé de 2025. On espère aussi que ce sera dans le même genre d'idées pour les réalisés de 2026. Je précise quand même que 4 %, ça fait grosso modo 300 000 €. Vous voyez que le pourcentage d'écart peut changer la face des choses.

Dans les dépenses dont on prévoit les augmentations, il faut savoir qu'on a de nouveaux périmètres puisqu'il y a des logements qui ont été livrés. Maintenant, on doit se charger des abords de ces logements. Nous avons aussi des projets informatiques assez importants. Nous avons une classe de neige en supplément par rapport aux années précédentes. Nous avons aussi une forte augmentation de la subvention au niveau du CCAS, puisqu'on prévoit 50 000 € de plus cette année, on va y revenir un petit peu plus tard. Et, comme vous le disait Monsieur le Maire, on a préféré quand même mettre une provision pour risque de 100 000 € concernant l'OGEC de l'Immac.

Donc prévision prudente en matière de taux d'épargne. Ce qui est important, c'est toujours notre épargne brute. Vous avez vu que l'année dernière, on avait prévu 950 000, on en a fait 1,4 million. Cette année, on prévoit plutôt un petit 800 000 € d'épargne brute. Remboursement de capital qui reste quasiment à la même chose.

Concernant les investissements, comme je vous le disais tout à l'heure, vous voyez que le FCTVA, là, il flambe, puisqu'il y a 600 000 € de plus suite aux travaux qui ont été réalisés en 2025. Ça, c'est quand même hyper important.

On a parlé tout à l'heure des subventions, vous avez aussi affiché le prêt de 1,9 million.

Concernant les dépenses d'investissement, on a chiffré à peu près à 7,7 millions. Là-dessus, on a des restes à réaliser, c'est-à-dire que ce sont des engagements qui ont été pris en 2025 et qui sont en cours de réalisation, voire tout à fait terminés en ce premier trimestre, qui vont être réglés plus tard. Donc là, il y a à peu près 2,1 millions de reste à réaliser. Nous avons la salle de spectacle pour laquelle il reste encore à payer 3,4 millions. Et ensuite, on a grosso modo 2 millions pour différents travaux importants qu'on veut mener, des panneaux photovoltaïques, la toiture du foyer Gérard Philippe, finitions aussi de l'éclairage, puisqu'il reste encore quelques points d'éclairage ancienne mode qu'on voudrait changer complètement, et puis aussi assurer et changer un peu les portiques qu'on a voulu mettre pour éviter l'installation des gens du voyage.

Les résultats prévisionnels. On aurait un écart quasiment de 2 millions entre nos recettes et nos dépenses pour l'année 2026. Ce montant, bien évidemment, il viendra impacter notre fonds de

roulement, comme je vous l'expliquais tout à l'heure. Il restera encore néanmoins très élevé puisque malgré cette ponction de 2 millions, il reste à 2,6 millions, ce qui est encore très honorable pour une Ville comme la nôtre. Il faut savoir aussi que là, ce qu'on affiche aussi, c'est que la salle de spectacle va se terminer.

Tous les travaux vont être terminés. Les subventions vont venir régler les travaux et notre fameux reste à réaliser, reste à charge, qu'on a toujours déclaré depuis le début des travaux, qui est de l'ordre de 2,9 millions, va aussi arriver dans le courant de cette année et là, c'est de nos fonds propres qu'il va falloir régler cette somme.

Il est important aussi, dans un ROB, de vous parler de la masse salariale, donc des courbes que vous aurez peut-être du mal à voir. Une hausse maîtrisée depuis 2023, comme je vous le disais tout à l'heure, malgré des mesures imposées par l'État, pour lesquelles nous n'avons aucune compensation.

Exemple, pour 2026, augmentation de la cotisation employeur, ce qu'on appelle la CNRACL, j'espère que vous l'aurez retenue : elle est à 34,65 %, elle va passer à 37,65 %, ce qui fait pour cette année 166 000 € en plus sur notre masse salariale. Et ensuite, nous avons le GVT, c'est le vieillissement et la technicité de nos agents, pour 43 000, ce qui fait que déjà là, sans avoir rien fait, on se prend 200 000 € de plus sur nos dépenses de fonctionnement.

Par contre, ce qui est important à noter, vous voyez la courbe en dessous, c'est le taux de dépenses de personnel par rapport aux dépenses globales de la commune. Vous voyez que ce taux est en train de baisser, contrairement à l'ensemble des communes de la même strate où, justement, à cause des mesures qui sont prises par l'État, ont tendance, eux, à monter. Donc, en fin 2005, nous avons déclaré 65,2 % de taux de frais de personnel et nous espérons, fin 2006, arriver à 64,03 %. 2026, 64. Excusez-moi, j'ai dit quoi ?

Ah, je commence à fatiguer. Voilà, oui, donc comme je vous le disais, l'écart avec les autres villes, puisque maintenant, les autres villes sont plutôt à 59 %.

Nos dépenses de personnel, ce n'est pas parce qu'on va les maîtriser qu'on ne va pas continuer notre amélioration des conditions de travail. C'est quand même quelque chose qui est fortement porté, en particulier avec Monsieur LEFEBVRE, avec qui nous travaillons beaucoup sur tout ce qui est sécurité et bien-être au travail.

Donc, attentive à l'évolution de la masse salariale, la collectivité a néanmoins amélioré les conditions de travail des agents sur le mandat écoulé. Quelques exemples : nous avons mis en place un régime indemnitaire pour tous et plus équitable. Il y a une véritable politique de prévention avec des plans, des documents uniques et d'autres obligations comme celles-là qui n'étaient pas faites avant.

Une augmentation du taux d'emploi et de l'accompagnement des agents en situation de handicap ; un accompagnement à la formation renforcé pour développer les compétences ; une valorisation des potentiels avec des mobilités ascendantes ; un dialogue social, je vous en parlais tout à l'heure, il y a des réunions très régulières avec les représentants ; la mise en place du télétravail ; et la prise en charge de la prévoyance. Il faut noter que cette politique a contribué à faire baisser l'absentéisme et les accidents du travail. Ça vous avait été présenté avec le RSU de 2024, me semble-t-il.

Maintenant, nous allons voir en détail pour l'ensemble des pôles.

Le premier pôle, le Pôle patrimoine, aménagement et Services techniques. En investissement, bien évidemment, il y aura l'aboutissement de cette fameuse salle de spectacle. Nous accompagnons aussi la réhabilitation de la Mouchonnière, parce que même si c'est LMH qui fait beaucoup de travail, nous, on a énormément de choses comme les éclairages, les entretiens autour, etc., qui restent à notre charge. On va aussi s'occuper de la mise en œuvre du fameux commodat, c'est la convention qui nous lie avec l'ancien hôpital. Nous allons aussi beaucoup travailler sur l'amélioration du cadre de vie, avec par exemple la mise en place de balayeuses, mais cette fois-ci non plus de voiries, mais plutôt sur les trottoirs. Nous allons sécuriser le parking de la rue des Martyrs.

Concernant le fonctionnement, en dépenses toujours, nous allons toujours poursuivre l'optimisation des dépenses de fluides. Je vous parlais tout à l'heure de la finition des travaux sur l'éclairage public, qui aura quand même porté ses fruits puisque nous sommes grosso modo à 76 % de consommation en moins ; en consommation, je parle, pas en euros, parce que malheureusement, les prix ont sévèrement augmenté. Nous voulons continuer la démarche. Et on vous a parlé aussi de photovoltaïques qui seront posés sur l'école Jules Verne. Les dépenses vont être aussi liées à un élargissement du périmètre des illuminations de Noël. Comme je vous le disais aussi, un élargissement du périmètre de la gestion des

espaces verts puisqu'au fur et à mesure des livraisons des logements, notre parc, dont on doit prendre l'entretien, il augmente. Et la poursuite de la sécurisation de la commune sur les ERP municipaux et présents sur le territoire.

Concernant maintenant le parcours éducatif, concernant ses investissements en dépenses, des investissements moins lourds puisque 2023, 2024, 2025, ça a été des investissements lourds qui ont été réalisés sur la cuisine centrale pour équiper de matériel plus récent, moins consommateur et peut-être aussi plus moderne. Il y aura par contre la maison des 1 000 premiers jours qu'il va falloir accompagner. Enfin, pardon, les investissements-là ont été faits l'année dernière donc on ne les aura pas cette année ; on verra peut-être après dans les dépenses de fonctionnement. Et pour les investissements, toujours en dépenses, on va prioriser l'amélioration des espaces éducatifs.

Concernant le fonctionnement, toujours du parcours éducatif, je vous le disais tout à l'heure, on a une classe transplantée, celle de Verne, qui vient s'ajouter à celle qu'il faisait habituellement. Et, je vous le disais, la montée en charge des dispositifs de la petite enfance, donc les 1 000 premiers jours et le relais parents-enfants.

Concernant les recettes de fonctionnement, on peut être fier parce qu'on a une augmentation de la fréquentation des mercredis loisirs ; et en recettes aussi, on a travaillé, comme je le disais tout à l'heure, sur les recettes avec la prestation, puisqu'on a déclaré les temps du midi en accueil de loisirs.

Concernant maintenant le pôle rayonnement et communication, en commençant par l'investissement, donc les dépenses, il reste encore des mobiliers, de la signalétique pour le Nouveau Chapitre, la salle de spectacle. Nous allons revoir complètement le site Internet de la Ville, et il faut absolument que nous puissions avoir une base de données avec toutes les photos, donc une photothèque digne de ce nom au niveau de la commune.

Concernant le fonctionnement, aussi le Nouveau Chapitre puisqu'il y aura une inauguration et de nouvelles programmations. Nous souhaitons aussi mettre en place une Fête de la Musique un petit peu plus dense que ce qu'on a pu connaître ; la Coupe du monde de football ne sera pas oubliée non plus, puisqu'on pense mettre en place des fan zones ; une offre estivale de la piscine qui sera repensée complètement ; et la fameuse Maison des Associations qu'il va falloir développer.

Concernant maintenant le Pôle social et public, en investissement, c'est nouveau, il y aura la prise en charge des fonds de travaux urbains, ce qu'on appelle le FTU. C'était avant sous l'égide du PAST, ça passe maintenant sur le Pôle social.

En fonctionnement, les dépenses, il y aura une augmentation, on l'a vu tout à l'heure, qui sera versée au CCAS, qui va passer à 510 000 € pour cette année. Il y a un renforcement de l'offre du France Services. Il y a un nouveau projet pour l'EVS, l'espace de vie sociale. Aussi, des efforts qui vont être réalisés sur la lutte contre l'isolement de nos aînés. La reconduction du Festisol. Et aussi toujours essayer de travailler sur les demandes de logements, rendre le traitement un petit peu plus opérationnel.

Le fameux Pôle Ressources. Investissement, dépenses : renforcement de notre parc informatique, il y a une partie du renouvellement annuel. Par contre, il est prévu de fournir à l'ensemble des élus une tablette, de telle manière qu'on puisse complètement dématérialiser les envois. Là, on a encore envoyé 58 pages, on aurait dû envoyer 58 pages à chacun donc l'idée, c'est quand même de réduire ces dépenses de papier. Et on doit revoir aussi en partie le catalogue de nos logiciels. Nous souhaitons le déploiement d'un nouvel intranet et, on l'a vu, le nouveau site Internet. Nous pensons aussi fortement à la sécurisation/fiabilisation, pardon, pourquoi on me met des mots compliqués comme ça en fin d'intervention (rires) de nos systèmes d'information et l'installation de la Micro-folie, on en parlera tout à l'heure, sur le Nouveau Chapitre.

En fonctionnement, on vous en a parlé, ça fait trois fois qu'on en parle, les provisions pour risque de 100 000 € pour l'OGEC ; une enveloppe plus importante, de l'ordre de 300 000 €, pour la maintenance des logiciels, l'hébergement, les abonnements et les frais de communication. Et, bien évidemment, puisqu'on va faire encore un recours à la dette, on va avoir quelques augmentations des intérêts et des coûts d'assurance.

Concernant la direction générale, en termes d'investissement, donc pour les dépenses, il y a eu une rationalisation sévère sur l'achat du mobilier pour l'ensemble des services. Par contre, nous allons continuer l'équipement pour la police municipale, mais dans des proportions un peu moindres qu'en 2025.

En fonctionnement, on aura la maintenance des caméras en vidéoprotection ; l'accompagnement des élus en début de mandat, donc il y aura des formations et il y a des guides qui vont être fournis ; la poursuite des actions de sensibilisation au handicap ; le déploiement des espaces sans tabac aux abords des écoles ; et le contrôle des plans de prévention des entreprises intervenant sur notre parc. Nous avons énormément travaillé sur nos employés internes et nous déployons maintenant aussi, aux interventions, des sociétés extérieures pour qu'elles rentrent dans les mêmes cadres que nous quant à la sécurité de l'emploi ; de l'employé, je vais dire, plutôt de la sécurité de l'emploi, ça pourrait avoir une autre connotation.

Le cabinet du Maire : il va y avoir la création d'une baie vitrée et d'une terrasse au club house de la salle de tennis Albert Carlier. Il y a le lancement d'une étude de la sectorisation scolaire pour mieux cibler les besoins à venir. On va lancer aussi la maîtrise d'œuvre pour la dernière phase des travaux de la Collégiale, et on va lancer la maîtrise d'œuvres aussi pour la démolition-reconstruction de la salle de sport Paul Durot.

Notre endettement, comme vous pouvez le constater, fin décembre, nous avons un stock de dettes de 5,8 millions représenté par quatre emprunts ; en fin d'année 2026, puisque nous avons l'intention de prendre un autre emprunt, nous aurons donc cinq emprunts et le stock de dettes sera de 7,1 millions. Une dette qui est diversifiée et sécurisée. Comme vous pouvez le constater, d'abord sur le graphe de droite, l'ensemble de nos prêts sont des prêts à taux fixe. Les 20 % qui restent en taux variable, ce sont des résidus des prêts qui ont été pris il y a une quinzaine d'années. Une diversité aussi qui permet une certaine garantie aussi. Nous avons quatre partenaires qui nous accompagnent et, en particulier maintenant, l'AFL avec qui nous pensons travailler énormément.

Rassurons-nous sur l'endettement de la Ville de Seclin avec ce tableau comparatif. Bien évidemment, on le fait sur la même strate, des villes de 10 000 à 20 000 habitants. Malheureusement, on n'a des chiffres que de fin 2024. Pour Seclin, on a un encours de dette qui est à 6 millions alors que pour une ville de la même strate voisine, elle est à 14 millions. Un encours de la dette par habitant qui est à 357 € alors que pour les autres villes, on est à 824 €. On a, nous, négocié nos emprunts pour pouvoir présenter aujourd'hui un taux moyen à 2,21 %, alors que les autres villes sont à 3,55 %. Et la durée résiduelle de notre dette, elle est de 10 ans et demi, alors qu'elle est de 21 ans pour les autres communes. Ainsi s'achève ce long périple. Je vous remercie de votre attention et je vais boire un petit coup (rires).

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BACLET. Voilà, par cette prise de parole, je tiens à vous remercier, en tout cas, pour tout le travail effectué ; y associer, bien évidemment, l'ensemble des services qui ont travaillé ardemment pour présenter ce rapport d'orientation budgétaire ; l'ensemble des élus qui ont contribué également à abonder, en données financières et en projets, ce qui vient de nous être présenté.

Et comme le rapport d'orientation budgétaire vient de vous être présenté, nous basculons maintenant sur le débat d'orientation budgétaire et nous sommes – je suis, en tout cas – à l'écoute de vos éventuelles observations. Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Pas que des observations, des questions. Par exemple, sur la page 10 de la présentation, vous parliez d'autres recettes d'investissement. Est-ce que je peux être éclairée sur ce que c'est que ça peut être, ces autres recettes d'investissement ?

Monsieur le Maire : Je vous propose peut-être de balayer l'ensemble de vos questions et puis qu'on y réponde, enfin, vos observations.

Madame PELLIZZARI : D'accord, bien sûr.

Monsieur le Maire : Merci.

Madame PELLIZZARI : Les produits de services, quand on regarde l'annexe qui nous a été communiquée, on voit un diagramme en barre avec une répartition sur les cinq dernières années des différentes recettes de fonctionnement, mais on n'a pas les chiffres en valeur. Est-ce qu'il est possible de les avoir, notamment sur les produits de services – mais pourquoi pas pour le reste ? Vous parliez de, ça, c'est une remarque, de la baisse du taux de la masse salariale...

Monsieur le Maire : Madame PELLIZZARI, je me permets, vous parlez de quels documents exactement ?

Madame PELLIZZARI : Ma première question, c'était sur le...

Monsieur le Maire : Oui, oui, ça, oui.

Madame PELLIZZARI : La deuxième, c'était l'annexe 1, D1. Vous savez, on a un diagramme, page 29, les recettes réelles de fonctionnement, répartition et évolution.

Monsieur le Maire : Dépenses d'investissement, oui.

Madame PELLIZZARI : Non, recettes, 29. On n'a pas les mêmes pages ? Moi, c'est page 29, en tout cas, oui.

Monsieur le Maire : On n'a pas les mêmes pages.

Madame PELLIZZARI : Sur le document reçu par mail. Vous savez, on voit les recettes réelles de fonctionnement avec un diagramme en barre, en fait.

Monsieur le Maire : Oui, on vous écoute, oui. Pardon.

Madame PELLIZZARI : Voilà. Après, je voulais faire une remarque sur la baisse du taux de la masse salariale. C'est un chiffre qui est une part, en fait, donc un pourcentage, et qui peut être dû à plein de raisons parce que toutes les autres parts évoluent. Ça peut être dû aussi à une externalisation des services. Donc je ne sais pas dans quelle mesure ça peut être une évolution.

Une question, quand est-ce qu'on aura le RSU 2025 ? Parce qu'il me semble qu'il a dû, qu'il doit être fait, non ? D'habitude, les années précédentes... Non, il n'est pas encore fait ? OK, très bien.

Et dernière chose, vous parliez de formation et d'un guide à destination des nouveaux élus, je suppose que c'est pour concourir à un meilleur accompagnement des élus dans leur poste. Moi, personnellement, j'aurais besoin d'aide pour pouvoir lire et interpréter les documents, notamment les documents financiers, parce que les documents qui nous sont fournis sont des analyses de données et pas des tableaux avec les données brutes, en fait. Et en plus, des fois, il y a des lignes principales, il n'y a pas le détail ; et après, des fois, il y a des données qui sont comparatives, tantôt en pourcentage d'évolution, tout en pourcentage de répartition, tantôt en valeur ; des fois, quand il y a des évolutions, c'est versus l'année précédente, des fois c'est sur les cinq dernières années. Et je pense que si on avait les chiffres bruts et si Monsieur BACLET avait un petit peu de temps avant un débat d'orientation budgétaire pour nous accompagner à la lecture des documents, je pense qu'on ferait un peu mieux notre travail d'élus, en fait.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, je ne sais pas si... Vous en avez terminé ou est-ce que... ?

Madame PELLIZZARI : Oui, merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Je ne sais pas si Christian...

Monsieur BACLET : Excusez-moi, moi je n'ai pas tout entendu parce qu'il y a une espèce de...

Madame PELLIZZARI : Merci.

Monsieur BACLET : Il y a une résonance un petit peu désagréable aujourd'hui. Dans la première question que vous posiez, concernant la page 9, je ne sais plus...

Monsieur le Maire : Page 10.

Monsieur BACLET : Non, sur le ROB. La première question, vous parliez d'autres recettes d'exploitation. Là, on est aussi sur la partie de la ponction qu'on peut faire sur le, comment dire, notre fonds de roulement, si vous voulez. Donc, dans cette ligne, s'appliquaient aussi les montants qu'on va chercher pour équilibrer nos comptes. D'accord ? Là, on est dans le fonctionnement.

Madame PELLIZZARI : Non, c'est page 10.

Monsieur BACLET : Ah, page 10, pardon. Non, c'est ça, c'est ceux-là, pardon. Les 1 093 k€, ce sont des ponctionnements qui sont faits sur le fonds de roulement. Par contre, les autres questions, j'ai entendu le pourcentage de frais de personnel, c'est ça ? Attendez, vous n'avez pas de micro allumé. Non, il n'est pas allumé, son micro. Voilà.

Madame PELLIZZARI : Voilà, là, il est allumé. Ma deuxième question, là, c'était sur l'annexe 1B qu'on a eu, voilà. Les produits de services, en fait, on a un diagramme en barre avec une répartition, mais on n'a pas les montants en valeur des différents produits de services. Alors, vous ne l'aurez peut-être pas là, mais est-ce qu'on peut l'avoir ?

Monsieur BACLET : Bien sûr, on vous communiquera ces éléments, il n'y a pas de souci. Il n'y a aucun souci. Par contre, c'est quelle page, vous me dites ?

Monsieur le Maire : C'est la page 29 du document principal...

Madame PELLIZZARI : C'est 32, je pense. Non, 29, vous avez raison.

Monsieur le Maire : Si ce sont les éléments en valeur, on vous les communiquera, il n'y a pas de sujet là-dessus.

Madame PELLIZZARI : OK, merci.

Monsieur le Maire : On peut peut-être passer à la troisième question ? Parce que c'est vrai qu'on vous a écouté en bloc, mais on n'a pas eu le temps de tout noter.

Madame PELLIZZARI : Non, en fait, j'ai à peu près la même question. Vous parliez de maîtrise de la masse salariale et de la baisse de ce taux. Et moi, je faisais remarquer qu'en fait, quand on parle d'une baisse ou d'une évolution sur des points, le problème, c'est qu'on n'a pas une répartition, on n'a pas la valeur globale et puis que cette baisse de la masse salariale, elle peut être compensée par une externalisation des services. Donc ça peut être un choix, mais...

Monsieur le Maire : Ou ça peut aussi être lié, pardon, ça peut aussi être lié à l'augmentation de nos recettes qui sont alignées sur une augmentation de nos charges et que, proportionnellement, la masse salariale est en diminution au regard de charges qui ont augmenté, mais parce qu'on a mis en face une ligne de recettes.

Madame PELLIZZARI : Oui, c'est ça. Ce que je voulais juste dire, c'est que j'avais un manque de lisibilité là-dessus.

Monsieur le Maire : Mais on parle bien... oui. C'est là-dessus, si vous voulez, que lorsqu'on parle d'orientation budgétaire, on se réfère à des pourcentages de ce que représente la masse salariale au regard de la masse totale de dépenses de la collectivité. On se réfère aux villes comparables, c'est-à-dire des villes de même strate ou sur des villes de même strate, le taux moyen, la proportion moyenne de ce que représente la masse salariale sur l'ensemble des charges de la collectivité, on est de l'ordre de 59 %. Nous étions à 70 % en 2020, nous sommes passés à 64 %, là où des villes de la même strate sont plutôt sur une courbe inverse parce qu'elles se sont pris, comme nous, les points d'indice. Il n'y a pas forcément eu un travail porté comme nous, nous l'avons souhaité, d'optimisation et de regarder, en tout cas, ce qui se passait vraiment, et de réorganisation de services aussi. Et donc, elles se sont pris le point d'indice, ce qui fait que les villes comparables, celles qui pouvaient être à 53, 54 % au début du mandat 2020, sont plutôt passées à 56, 57, voire 58 ; là où nous, nous étions à 70, fort du travail que nous avons réalisé, on est plutôt passé à 65, 64. Et donc, le taux moyen est passé de 55 à 59. Nous, nous essayons de tendre vers ce taux sans forcément remettre en cause la qualité du service que nous apportons, et qui s'explique aussi par le fait que nous avons généré davantage de recettes, et donc des charges en face que nous mettons.

Madame PELLIZZARI : Oui, peut-être. Enfin, il y a plein d'explications. Il y a aussi des choix politiques...

Monsieur le Maire : Voilà, celle-ci en fait partie.

Madame PELLIZZARI : Il y a aussi des choix politiques, mais simplement, nous, quand on a des pourcentages comme ça de répartition et d'évolution, on a du mal à avoir de la clarté, notamment parce que quand on analyse la masse salariale, l'analyse en valeur, pour moi, elle n'est pas suffisante. Il faudrait avoir à côté les tableaux des effectifs et pouvoir les comparer avec leur évolution.

Monsieur le Maire : L'évolution, c'est le graphique que vous avez, qui témoigne en tout cas d'une nette diminution. On gagne en réalité 1 % par an. Voilà, c'était un peu la trajectoire qu'on s'était fixée. Christian, je ne sais pas si tu as des commentaires.

Monsieur BACLET : Oui, simplement pour compléter un peu les éléments. Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, chaque changement, chaque création de poste est une étude complète sur comment on fait pour limiter au maximum les dépenses. Vous voyez, par contre, un élément qui est important, c'est la valeur absolue : vous avez un montant de la masse salariale qui évolue quand même relativement peu vite puisqu'il prend 200, 300 000 € par an, bon, c'est énorme, mais par rapport aux 13,8 millions qui sont dépensés, c'est vraiment peanuts ; alors que les autres, cette augmentation, elle est notable.

Le deuxième élément, pour moi, qui nous a permis justement de réaliser et de présenter ces taux améliorés, ce sont les conditions de travail qui ont fait que l'absentéisme a sérieusement réduit depuis qu'on a mis en place la politique... Donc ça, c'est hyper important parce qu'on avait d'ailleurs, enfin, on avait, oui, je vais dire « on », la commune avait été un petit peu montrée du doigt sur son taux d'absentéisme par la Chambre Régionale des Comptes, et c'est donc pour ça qu'on a énormément travaillé sur ce sujet-là. Il y a ça, il y a le RIFSEEP qui n'était pas mis en place que nous avons pu mettre en place, qui a aussi redonné un petit peu de foi à nos employés. Je veux dire, il y a plein de choses qui font qu'on a quand même réussi à stabiliser au moins les dépenses dans leur valeur absolue.

Madame PELLIZZARI : Mon intention, ce n'était pas de vous demander de vous justifier. Mon intention, c'était juste de dire qu'il me manquait des données pour pouvoir comprendre les évolutions et les chiffres qui m'étaient présentés. Mais ce n'est pas grave, j'ai demandé le RSU, le RSU va nous donner toutes ces informations.

Monsieur BACLET : Alors, le RSU, ça sera en septembre.

Madame PELLIZZARI : Ah, il est plus tard que d'habitude du coup ?

Monsieur le Maire : Non, c'est comme d'habitude, le dernier RSU vous a été présenté en septembre.

Madame PELLIZZARI : Il n'était pas publié avant ?

Monsieur le Maire : Non, non.

Madame PELLIZZARI : Pardon, excusez-moi.

Monsieur le Maire : Le temps de compiler les données de l'année qui précède, on est...

Madame PELLIZZARI : Voilà. Et puis la dernière chose, c'était... Mais tu m'as fait oui de la tête, donc je suppose que si on a besoin de, comment dire, de te voir avant pour pouvoir mieux comprendre les chiffres, etc., ce n'est pas un problème ?

Monsieur BACLET : Oui, Madame PELLIZZARI, vous pouvez venir me voir, donc il n'y a pas de souci.

Madame PELLIZZARI : Merci.

Monsieur le Maire : Et ça a été présenté, me semble-t-il, en commission.

Monsieur BACLET : Ça a été présenté à Monsieur...

Monsieur le Maire : À Monsieur DECRAENE. Il y a une commission qui s'est tenue là-dessus, il y a eu une présentation sur ces différents éléments.

Madame PELLIZZARI : Oui, bien sûr, oui.

Monsieur BACLET : Mais ça n'empêche qu'avec plaisir, je peux...

Madame PELLIZZARI : Merci.

Monsieur BACLET : Je peux vous détailler des choses.

Monsieur le Maire : C'est toujours un plaisir. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur SERRURIER.

Monsieur SERRURIER : Oui, tout d'abord, meilleur accueil possible à la nouvelle équipe et à l'ensemble des élus, notamment les nouveaux, pour qui c'est une découverte la plupart du temps. Félicitations à Monsieur BACLET pour le travail qui est réalisé depuis six ans et à l'ensemble des services, évidemment, comme nous l'avons tous fait.

Un débat d'orientation budgétaire, c'est quand même essentiel. Et donc, à ce moment-ci, je crois que c'est intéressant, même peut-être pour les nouveaux, mais pour tous, en fait, de resituer ce qu'est un budget municipal, un budget communal, sachant que c'est d'abord, la plus grosse partie, une partie est obligatoire : c'est par exemple l'état civil, c'est par exemple les écoles, c'est obligatoire. Donc ça, c'est tout de suite oblitérer notre part du budget. Et le reste, c'est ce qui nous permet de décliner notre projet politique, nos projets politiques.

Le budget d'une nouvelle équipe municipale, c'est quand même un moment très particulier parce qu'à la fois, il repose sur le ROB du mandat précédent et il pose les jalons de ce que sera notre politique dans les six années ou les sept années qui viendront. Et donc, il se construit également sur les résultats d'une équipe précédente qui n'est plus en place. Donc le budget, c'est, en tout cas ce qui nous revient, c'est la traduction de choix politiques.

Le bilan, on l'a vu lors du ROB, c'est quand même un bilan très positif puisqu'il y a la réhabilitation du pavillon des Expositions qui s'est transformé en poste de police municipale, le cénotaphe, la démolition et la reconstruction de la Ribambelle, la finalisation du gros chantier du mandat, à savoir la salle « Le Nouveau Chapitre », et, comme l'a dit Monsieur BACLET tout à l'heure, et ça malgré des décisions nationales très pénalisantes, ce sont les cotisations CNRACL, c'est le gel des dotations et, malgré ça, l'état des finances est très sain avec un faible endettement par rapport à des villes comparables de la même strate, comme l'on dit habituellement.

Donc, l'équipe précédente est parvenue à assainir en profondeur cet état des finances tel qu'il était en 2020, tout en améliorant la situation dans de nombreux domaines, en réparant, en modifiant, en rénovant, en construisant. Et là, je trouve que c'est quand même une sorte d'exploit, dans le contexte international qui a été le nôtre, que je ne rappelle pas puisqu'on l'a tous à l'esprit, et une illustration : Seclin a vraiment été modifié en profondeur. Dans une quinzaine de jours, il y a une délégation écossaise qui va venir à Seclin et une des propositions a été de faire visiter le nouveau Seclin, parce que ces délégations ne sont pas venues depuis 2019 et il va y avoir une surprise en partant d'un point d'entrée de Seclin à l'autre point, en suivant, par exemple, le circuit « Art dans la Ville », en suivant la rénovation de tous les bâtiments, et ça, ça va être quelque chose... Je vous dirai leur réaction, comptez sur moi.

Ensuite, après le bilan, c'est notre présent, c'est l'avenir, l'avenir à court et à moyen terme. Notre présent, ce budget en préparation, il s'inscrit dans la continuité du mandat précédent, avec, tu l'as souligné, la sincérité, avec un budget équilibré pour mettre en œuvre les orientations politiques, comme je le disais tout à l'heure, et anticiper, parce que tu as employé le terme d'anticipation, ce qui peut l'être. Ce budget prévisionnel, il marquera donc notre présent, qui sera meilleur encore que celui d'hier, en tout cas pour les habitants de Seclin, me semble-t-il ; notre avenir à court et à moyen terme ; à court terme, l'avenir de nos enfants, l'avenir de nos petits-enfants et, bien plus loin, lorsqu'on pense par exemple au chantier du Nouveau Chapitre, avec ces équipements majeurs et la nouvelle salle de sport, qui se situera dans le stade Paul Durot, qui sera le projet phare du nouveau mandat, une salle de sport qui sera exemplaire, moderne, qui sera innovante, qui sera inscrite surtout dans un cadre de développement durable

puisqu'elle sera à énergie positive. Et donc là, ça va dans la continuité de ce que nous mettons en place depuis plusieurs années, faire en sorte qu'il y ait des impacts positifs pour notre environnement et également pour l'économie de la Ville.

Alors, ce budget, dans le débat que nous avons, c'est un budget, vous verrez, qui marquera le respect de la parole donnée aux habitants lors de la campagne électorale, on sort tous de campagne électorale, et en posant la base financière des projets pour lesquels les Seclinois nous ont élus, tous ensemble, sans exclusion. Et enfin, ce projet, il concrétise la grande ambition qui est la nôtre. Alors, c'est quoi une ambition ? L'ambition, c'est voir les choses en grand, mais surtout, la vraie ambition, c'est celle de nos moyens. Et là, je pense que ce qu'on vient de voir, on connaît nos moyens et, notre ambition, on va la décliner en fonction de ces moyens qui ont été permis par les bases du mandat précédent.

Donc, cette grande ambition, c'est celle de nos moyens, de ces moyens que le mandat achevé nous a permis d'acquérir, malgré le contexte, je l'ai déjà dit, contexte qui ne devrait pas s'arranger ; on le voit bien, en ce moment, on part quand même dans l'inconnu. Alors, une ambition, celle de nos moyens, à laquelle nous espérons associer, et je me tourne vers nos amis de l'opposition, de la minorité, nous espérons associer l'ensemble des élus du Conseil Municipal pour, ensemble, en étant unis, écrire un nouveau « Nouveau Chapitre », si l'on peut dire ; et ceci tout en développant la participation citoyenne à laquelle nous appelons dès maintenant et la mise en place des référents de quartier, ce sera une nouveauté, qui seront les interlocuteurs privilégiés des habitants par secteur géographique. Voilà, Monsieur le Maire et chers amis du Conseil Municipal, tout le mal que je vous souhaite.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres observations au stade de ce débat d'orientation budgétaire ? Très bien, écoutez, merci pour vos interventions diverses, et je considère qu'on peut prendre acte de ce que le débat d'orientation budgétaire 2026 s'est donc tenu.

PRISE D'ACTE

Délibération n° 2

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération suivante, la délibération 2, celle relative aux délégations de pouvoir dévolues au Maire en vertu des dispositions 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, afin de pouvoir prendre des décisions qui nécessitent de la rapidité parfois, de la célérité.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit la faculté faite du Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de prérogatives au bénéfice du Maire, sous la condition, bien évidemment, qu'une fois la décision prise, communication soit faite au Conseil Municipal qui suit. L'objectif, bien évidemment, c'est de permettre de prendre des décisions qui s'imposent sans devoir convoquer le Conseil Municipal de façon... Voilà, des décisions, on en prend régulièrement, et donc d'éviter de devoir convoquer le Conseil Municipal tous les quatre matins. C'est le sens et c'est l'esprit, en tout cas, qui est prévu par le Code général des collectivités territoriales. Il vous est proposé, donc, d'accorder, de m'accorder les délégations de pouvoir, il y a une liste qui vous a été dressée, et j'exclus, puisqu'on voit que dans de nombreuses collectivités, le Maire s'abroge l'intégralité des délégations qui sont prévues par le Code général des collectivités territoriales, je propose de laisser à la souveraineté du Conseil Municipal les délégations de pouvoir des alinéas 9, 13 et 18 des articles que j'ai pu citer. Y a-t-il des observations par rapport à cette délibération ? Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Je signe en même temps.

Monsieur le Maire : Prenez votre temps, ne vous inquiétez pas.

Madame PELLIZZARI : Je ne vais pas faire deux choses à la fois. Je me permets de lire ce que Pierre devait vous dire, étant donné qu'il n'est pas là.

Donc : « Monsieur le Maire, comme évoqué lors de la conférence des présidents, nous vous avons proposé de déplacer les attributions 3, 20 et 27 vers le Conseil Municipal. On parle des délibérations qui vous laissent décider sans convoquer le CM, notamment la réalisation d'emprunts quand même de 2 millions d'euros. Pourtant, vous n'avez pas donné une suite favorable à cette requête. Pourtant, on

pense qu'autour de cette table, nous sommes tous des élus responsables, investis et attachés au bon fonctionnement démocratique de notre assemblée. Il nous semble donc essentiel que ces sujets puissent être pleinement débattus en CM. Aujourd'hui, nous sommes trop souvent amenés à nous prononcer sur des délibérations concernant des décisions déjà actées, du fait des pouvoirs qui vous sont délégués. Cela limite de fait le débat et la transparence que nos concitoyens sont en droit d'attendre. Nous réaffirmons donc notre volonté de pouvoir discuter en amont de ces sujets dans un cadre démocratique, ouvert et respectueux du rôle de chacun. »

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Comme je l'ai précisé, je rappelle qu'une fois la décision prise, communication est faite auprès du Conseil Municipal. Donc je n'agis pas en opacité, j'agis en totale transparence et dans un souci unique de rapidité et de célérité.

Je propose de passer cette délibération au vote s'il n'y a pas d'autres observations. Y a-t-il des abstentions sur cette délibération ? Abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Très bien. Délibération votée à la majorité des élus, je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

28 VOIX POUR.

5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)

Délibération n° 3

DESIGNATION D'ELUS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire : Alors, en conférence des présidents, je ne sais pas si ça tient toujours, mais on avait évoqué le fait de pouvoir passer, puisqu'on a un certain nombre de désignations et pour éviter de devoir les lister toutes, j'avais proposé de passer d'un bloc les délibérations de 3 à 16, bien évidemment, en laissant la possibilité à chacun d'intervenir sur des observations éventuelles sur telle ou telle délibération qui était proposée. Alors, sommes-nous toujours d'accord et pouvons-nous procéder de la sorte ? S'il y a des observations sur telle ou telle délibération, bien évidemment, vous pouvez intervenir, et je passerai dans ce cas-là ladite délibération de façon exclusive et de façon séparée par rapport au bloc que j'ai pu déterminer. Madame PELLIZZARI, oui.

Madame PELLIZZARI : Peut-on voter séparément la 5, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Très bien. Est-ce que vous souhaitez apporter une explication de vote ?

Madame PELLIZZARI : On en apportera plusieurs. On aura plusieurs interventions qu'on peut faire à la fin, si ça ne vous dérange...

Monsieur le Maire : Je propose de passer en délibération les délibérations 3 à 4 et 6 à 16, c'est ça ? Et vous n'intervenez que sur la délibération 5, c'est ça ? Dites-moi, moi je suis...

Madame PELLIZZARI : Si on peut voter celle-là séparément, en fait.

Monsieur le Maire : La 5 séparément ?

Madame PELLIZZARI : Oui, c'est ça.

Monsieur le Maire : Oui, c'est ça, c'est ce que je proposais de faire.

Madame PELLIZZARI : Ah, OK, pardon.

Monsieur le Maire : Alors, je passe au vote, enfin, je vais toutes les balayer, voilà. Délibération 3, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 4

DESIGNATION D'ELUS – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire : Délibération 4, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 5

DESIGNATION D'ELUS – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire : Délibération 5, je vous laisse donc la parole. Très bien.

Madame RIZZON : Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire, c'est moi qui intervins. En fait, je me permettais simplement de vous demander un éclaircissement. C'est sur la composition de cette commission, parce que j'ai vu que sur les 32 membres de la commission, il y en a 30 qui sont en fait d'anciens colistiers ou des conjoints d'élus. Je vous avoue que je m'attendais à un petit peu plus d'ouverture, surtout suite à votre discours lors de notre installation ici où vous aviez bien insisté sur le fait que vous étiez un Maire rassembleur, pour tous les Seclinois et toutes les Seclinoises.

Je me posais la question suivante : pourquoi, dans ce cas, par rapport à cette commission, qui normalement est une commission administrative, si je ne me trompe pas, vous auriez pu faire un appel à candidatures assez large aux habitants de la Ville et pourquoi pas recruter, par ce biais, de nouvelles compétences ? Voilà.

Monsieur le Maire : Très bien. D'autres observations sur cette délibération ? Merci.

Alors, ce n'est pas parce qu'on est conjoint de quelqu'un qu'on va dans le même sens politique. Je pense que chacun a la capacité de se faire son propre jugement et d'être parfois en opposition par rapport à des positions qui peuvent être prises par les propres conjoints. Vous laissez entendre que, dès lors qu'ils sont conjoints d'eux, ils vont dans le même sens politique. Bon. Toujours est-il que cette commission, il y a une liste de noms à proposer, il y a un certain nombre d'élus qui sont proposés. Vous êtes représentés au sein de cette commission : s'il y avait le moindre dysfonctionnement, sachant en plus que c'est effectivement une commission particulièrement administrative où, en fait, on est très à l'écoute des services de l'État qui viennent nous apporter des précisions sur les différences de classement ou les changements de catégories en fonction de travaux qui ont pu être réalisés dans un certain nombre de bâtiments, etc., vous êtes présent, bien évidemment, au sein de cette commission, et donc la transparence est pleine et entière. On a fait aussi au plus juste et au plus rapide. Je vous avouerai également qu'on s'est appuyé sur la liste qui préexistait en 2020, en demandant aux personnes si elles étaient toujours d'accord pour poursuivre, ce qui a été le cas. Donc c'est la liste qui est proposée et qui a été abondée par des personnes qui, effectivement, ont pu répondre assez facilement et rapidement sur les propositions qui ont été faites.

Madame RIZZON : Merci pour votre réponse, mais néanmoins, serait-il possible, peut-être, d'envisager, pour un mandat futur, d'ouvrir quand même, pour ce type de commission, un appel à candidatures aux citoyens ?

Monsieur le Maire : Très bien. Écoutez, si nous sommes réélus en 2032 ou en 2033, en fonction des échéances, nous y penserons. Merci.

Y a-t-il des abstentions sur cette délibération ? Votes contre ? Votes contre. Très bien. Je considère donc qu'il y a un vote à la majorité pour cette délibération n° 5.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

28 VOIX POUR.

5 VOTES CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)

Délibération n° 6

DESIGNATION D'ELUS – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur le Maire : Délibération 6, abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 7

DESIGNATION D'ELUS – REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
ET A LA FORMATION SPECIALISEE DE LA SANTE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire : Sept. Abstentions ? Votes contre ? À l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 8

DESIGNATION D'ELUS – COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire : Délibération 8, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. On peut y aller ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 9

DESIGNATION D'ELUS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL DES HAUTS DE
FLANDRE DE SECLIN

Monsieur le Maire : De 9 à 16, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? L'ensemble de ce bloc est voté à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 10

DESIGNATION D'ELUS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN DEMAILLY DE SECLIN

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 11

DESIGNATION D'ELUS – CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GROUPEMENT HOSPITALIER SECLIN-
CARVIN

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 12



DESIGNATION D'ELUS – CONSEIL DE VIE LOCALE DE L'EHPAD LES AUGUSTINES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 13

DESIGNATION D'ELUS – SIVU POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 14

DESIGNATION D'ELUS – CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 15

DESIGNATION D'ELUS – SYNDICAT DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE DES ANIMAUX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 16

DESIGNATION D'ELUS – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 17

DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération n° 17, celle relative à la délibération fixant les indemnités de fonction des élus. Attendez, je vais me reporter à la délibération n° 17. Monsieur BACLET, c'est vous qui avez la parole.

Monsieur BACLET : Alors, je commencerai par dire : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? L'indemnisation des élus est basée sur l'indice brut terminal mensuel de la fonction publique. Dans des villes comme la nôtre, entre 10 000 et 20 000 habitants, le montant de l'indemnité du Maire est fixé à 67,6 % et le montant pour les adjoints est fixé à 28,6 %. Un calcul savant fait que nous avons neuf adjoints et un Maire, donc on multiplie neuf fois l'indemnité des adjoints plus une fois le Maire et ça vous donne l'enveloppe indemnitaire globale. Cette enveloppe indemnitaire, il va falloir qu'on la partage avec les autres élus qui sont délégués. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons pris la même clé de répartition que lors du mandat précédent, à l'exception, qui est marquée derrière, sur trois délégués pour qui nous avons des attendus beaucoup plus importants et c'est pourquoi vous avez une différence à 17 % pour un délégué, 9 pour deux autres et 6 pour les autres. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame PELLIZZARI, oui.

Madame PELLIZZARI : C'est une remarque sur les deux délib dont vous parliez, c'est ça, la 17 et la 18 ?

Monsieur le Maire : Pour l'instant, on est sur la 17. Est-ce que vous voulez qu'on passe... ?

Madame PELLIZZARI : Non, mais c'est juste une remarque globale sur les deux pour vous dire que je ne comprends pas pourquoi, une fois encore, il n'y a pas un tableau en valeurs, tout simplement, plutôt qu'en pourcentages, avec les indemnités.

Monsieur le Maire : La loi prévoit en tout cas ces pourcentages, donc on a décliné ces pourcentages.

Madame PELLIZZARI : Non, je sais. Je sais.

Monsieur le Maire : Maintenant, vous avez la ligne budgétaire correspondante...

Madame PELLIZZARI : Oui, non, mais je sais calculer, il n'y a pas de problème. Mais par souci de clarté, pour le commun des mortels, c'est bien aussi des fois... Je ne vois pas pourquoi on ne le fait pas, ce n'est pas compliqué.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas pourquoi vous ne le faites pas.

Madame PELLIZZARI : Moi et tous les autres, en fait.

Monsieur le Maire : Oui, enfin, tout un chacun.

Madame PELLIZZARI : Mais vous l'aviez fait la fois précédente.

Monsieur le Maire : La loi prévoit qu'on doit raisonner en termes de pourcentages : on procède en termes de pourcentages.

Madame PELLIZZARI : Oui, mais enfin, ce qui est versé, ce n'est pas un pourcentage, c'est un montant en valeurs, quand même.

Monsieur le Maire : Oui, mais je vous laisse la possibilité de le faire, puisque vous avez tous les éléments de pourcentages à votre disposition.

Y a-t-il d'autres observations ? On peut passer cette délibération au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité sur cette délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 18

DELIBERATION FIXANT LES MAJORATIONS DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire : Délibération n° 18 qui est du même ordre, Monsieur BACLET.

Monsieur BACLET : Oui, là il s'agit maintenant de la majoration possible qu'on peut appliquer à ces indemnités. La Ville de Seclin peut prétendre à deux majorations : la première qui est due à la position de chef de canton, chef-lieu de canton, pardon, même si ça ne l'est plus, ça l'a été, et donc il y a une majoration de 15 % du montant des indemnités du Maire et des adjoints, et non pas des Conseillers. De la même manière, le fait que la commune touche la DSU, la dotation de solidarité urbaine, alors là, c'est un peu plus compliqué puisqu'on est considéré non plus comme une ville de 10 à 20 000 habitants, mais comme une ville de plus de 20 000 habitants ; et les taux de la strate pour des villes de 20 000 habitants et plus, c'est 90 % pour le Maire, et non plus 26 % pour les adjoints, mais 33 %.

Monsieur le Maire : Merci. J'ai cru comprendre que votre intervention précédente correspondait à la 17 et à la 18. Je ne sais pas s'il y a un complément. Non ?

On peut passer dans cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 19

DEPLACEMENTS DU MAIRE DANS L'EXERCICE ORDINAIRE DU MANDAT

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération 19 et je précise immédiatement que sur cette délibération, je ne prendrai part ni au débat ni au vote, que je me déporte donc de cette délibération puisqu'elle me concerne personnellement.

Monsieur BACLET : Donc c'est moi qui prends la parole. Il s'agit du remboursement des déplacements de Monsieur le Maire dans l'exercice ordinaire du mandat. Je vous fais grâce de la lecture de l'ensemble de la délibération. Par contre, ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que Monsieur le Maire pourrait bénéficier d'un véhicule de fonction pris en charge en intégralité par la commune, que ce soit le véhicule, l'entretien, l'assurance et les cartes de carburant.

Par souci d'exemplarité et d'économie pour la commune, Monsieur le Maire utilisera son véhicule personnel et se verra simplement attribuer une carte essence. L'entretien, la maintenance et l'assurance du véhicule seront à sa charge. En toute transparence, il évoquera chaque fin d'année le montant consommé en carburant. C'est la même démarche qui a été appliquée lors du précédent mandat. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Une fois de plus, je me permets de prendre la parole pour Pierre DECRAENE. « Nous avons tous conscience ici que pour exercer correctement ses fonctions, chaque élu doit disposer d'outils adaptés. En tant que Maire, il est tout à fait normal que vous ayez besoin de vous déplacer dans le cadre de votre mission. Cependant, vous nous demandez aujourd'hui, pour ce nouveau mandat, de renouveler l'autorisation d'utiliser une carte carburant de la commune pour votre véhicule personnel. Vous invoquez régulièrement une gestion responsable et économique pour justifier ce choix, très bien, mais encore faut-il que cette gestion soit claire. Malgré plusieurs relances, nous attendons toujours la comptabilité complète liée à l'utilisation de cette carte carburant, ainsi que le carnet de bord détaillant les déplacements effectués depuis le 8 juin 2022.

Je rappelle que le droit d'accès aux documents administratifs inscrit dans le Code des relations entre le public et l'administration garantit à chacun la possibilité d'obtenir ces informations. Sans ces éléments, nous ne pouvons pas exercer notre rôle de contrôle, d'autant que les chiffres que vous nous avez communiqués sont assez contradictoires : 11 043 € annoncés au public en octobre 2024 sur votre page personnelle, 5 770 € évoqués en janvier 2026 à travers un e-mail destiné à notre groupe, et 12 919 € dans votre tract de février 2026. Il y a des écarts importants, parfois en très peu de temps, qui posent question et qui entretiennent un flou que nous ne pouvons pas accepter. Vous disposez par ailleurs d'un véhicule de fonction en tant que vice-président du Département. On peut comprendre l'usage de plusieurs outils numériques, comme deux téléphones, mais il est difficilement concevable d'utiliser simultanément deux véhicules.

Enfin, cette délibération ne fixe pas de plafond de dépenses. Concrètement, cela revient à demander aux élus et donc aux Seclinois de signer un chèque en blanc, sans transparence sur le passé ni encadrement pour l'avenir. Dans ces conditions, et tant que les documents demandés ne nous seront pas fournis, nous ne pouvons pas voter favorablement cette délibération. »

Monsieur SERRURIER : Merci de cette mise au point. Je vais faire une mise au point à votre mise au point, qui consiste à dire que finalement, il y a une délibération en 2022 qui avait été prise pour différencier les véhicules de service des véhicules de fonction, puisqu'il y avait une ambiguïté qui était précédemment adoptée ; que le Conseiller départemental François-Xavier CADART, contrairement à ce qu'on a pu lire aussi, puisque vous faisiez allusion à des propos qui ont été tenus pendant la campagne électorale, utilise pour ses missions départementales uniquement le véhicule du Conseil départemental ; que pour le reste, il utilise, ce que tu viens de dire, le véhicule personnel, et ce depuis qu'il est Maire de Seclin, ça veut dire qu'il entretient le véhicule, qu'il fait les contrôles techniques, voilà, toutes ces choses-là ; et qu'il n'y a que le carburant, qui, finalement, lui est remboursé, et non pas le prix au kilomètre, parce que là ce serait évidemment beaucoup plus.

Moi, ce que j'ai retenu, c'est que sur le mandat précédent, on était à 12 600, c'est le chiffre que j'avais en tête, et que pour le mandat 2014-2020, avant qu'il ne soit là, on était à près de 60 000 €, donc ça fait cinq fois moins avec des augmentations fortes qui ont eu lieu entre eux deux. Donc je trouve que c'est quand même assez remarquable, et j'apprécie le fait que le Maire va, chaque année, faire un état de ce qui a été utilisé.

Monsieur BACLET : Bien. Ce que moi je voulais compléter, c'est simplement aussi dire que l'ensemble des éléments qui ont été demandés ont été transmis à Monsieur DECRAENE, en temps et en heure, ce qui veut dire qu'il y a une complète transparence dans les frais qui ont été engagés par Monsieur le Maire au cours de ses déplacements ; qu'une étude avait été faite en début de mandat précédent sur les différentes options et que celles qui étaient présentées et celles qui vous sont représentées aujourd'hui étaient, comme pouvait le dire tout à l'heure Monsieur SERRURIER, étaient 25 % moins cher que celles qui étaient en place depuis des lustres sur Seclin. Donc voilà, maintenant j'ai entendu vos remarques, j'ai entendu celles de Monsieur DECRAENE. Vous vouliez dire quelque chose ?

Madame PELLIZZARI : ... ceux que j'ai cités, en fait. C'est juste qu'il y a des écarts par rapport à ce qui avait été annoncé, notamment... Alors, vous parliez du mail qui a été envoyé en janvier, c'est ça ?

Monsieur BACLET : Il y a des éléments, je ne sais pas à quel moment, mais il y a des éléments qui ont été fournis à la demande de Monsieur DECRAENE.

Madame PELLIZZARI : Oui, c'est ça, on a reçu une réponse, oui. On a reçu une réponse. Simplement, les montants ne sont pas les mêmes que ce qui a été mis dans le tract en février, en fait. Il y a des différences. Entre janvier et février, il ne peut pas y avoir 4 000, 5 000 € de dépenses supplémentaires : c'est ça que je voulais dire.

Monsieur BACLET : Ce sont des différences importantes ?

Madame PELLIZZARI : Là, dans le mail que vous nous aviez envoyé, 7 570, janvier 2026, et dans votre tract, vous mentionniez 12 919. Mais vous pouvez chercher et nous répondre la prochaine fois, enfin, ou par mail, il n'y a pas de souci.

Monsieur BACLET : Oui, non, mais on vous le renverra si vous voulez, mais il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit dans le domaine. Et je vous dis, cette délibération avait été mise en place lors du mandat précédent, avec des calculs très sérieux de contrôle de gestion qui avaient été réalisés. Et cette solution, elle coûte 25 % de ce que ça pouvait coûter avant. Mais on ne manque pas, on a noté, on vous renverra les vrais chiffres puisqu'apparemment, il y aurait deux sources différentes.

Madame PELLIZZARI : Merci.

Mme YOUSFI : Si je peux me permettre, ils ont déjà tous les documents. Les 12 900, c'est sur la période.

Monsieur BACLET : Oui, mais je ne comprends pas ce que... Ce n'est pas grave. Bon, donc, je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? OK. Et puis pour le reste, vote pour, pour le reste. OK ?

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
27 VOIX POUR.**

5 VOTES CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)

CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire : Eh bien écoutez, maintenant que la délibération est passée et que le débat sur ce point est passé également, je me permettrais simplement de dire que s'il y a eu des différences de montant présentées, c'est parce que les demandes faites par Monsieur DECRAENE correspondaient à des périodes différentes. Donc à partir du moment où on me demande de justifier les frais de carburant de telle date à telle date, ce sont des montants différents que si on me demande de justifier sur l'intégralité du mandat. Les chiffres qui ont été avancés, en toute transparence, et j'ai toujours été transparent sur ce point, et qui ont été communiqués à Monsieur DECRAENE, l'ont été en considération des demandes faites par Monsieur DECRAENE sur une périodicité particulière. Alors, je n'ai plus précisément les chiffres en tête, mais je me souviens d'un, d'une image qu'on a pu présenter durant la campagne où le différentiel, voilà, j'étais à 12 000 €, j'atteignais quasiment les 13 000, 13 000 € sur l'ensemble du mandat, si vous faites le calcul, c'est entre 150 et 180 € de frais d'essence par mois. Bon, on ne peut pas considérer que je sois dans l'abus. Et si vous reportiez les kilomètres que je fais pour

aller à la MEL, et je ne parle pas du Département, le Département, je n'utilise que mon véhicule alloué par le Département sur mes missions départementales ; donc si je devais faire un chiffrage au kilomètre, aux frais kilométriques, je peux vous assurer que les 12 000 € ou les 13 000 €, on est bien au-delà. Et si je devais louer un véhicule comme le font beaucoup de maires du secteur, comme ça a été fait par le passé d'ailleurs, on serait à 50 000, 55 000 €. Bon, écoutez, moi je considère en tout cas que j'ai un véhicule, j'ai toujours payé mes frais de réparation, j'ai toujours payé mes assurances, voilà, donc je porte cette charge sur moi, sur mes fonds propres. Par contre, l'essence que j'utilise pour aller à la MEL, pour aller voir tel maire, ça, je ne le fais pas aux frais kilométriques, ce qui coûterait plus cher : je demande simplement à ce que l'essence soit payée à l'euro près de ce que coûte l'essence. Donc c'est une économie substantielle, on est de l'ordre... entre 40 et 50 000 € qui ont été économisés sur le mandat précédent. Vous votez contre, je ne sais pas quelle proposition vous auriez pu faire, bon, mais on ne refait pas le débat puisque le débat est passé.

Délibération n° 20

BUDGET ALLOUE A LA FORMATION DES ELUS – 2026

Monsieur le Maire : On passe donc à la délibération n° 20, celle relative au budget alloué à la formation des élus.

Monsieur BACLET : Bon, donc la loi nous impose un budget de formation pour les élus qui vacille entre 2 % et 20 % des indemnités, ce qui fait pour nous entre 4 000 et 40 000 € par an. Nous avons inscrit, au budget 2026, 5 000 € ; bien évidemment, pour 2026, il peut très bien changer en 2027. Pourquoi, en 2026, on a mis 5 000 € ? Parce qu'en fait, nous avons déjà pas mal d'anciens élus qui sont autour de la table, que nous envisageons surtout des formations internes et collectives qui vont réduire sévèrement les dépenses, et moi, ce que je propose aux nouveaux arrivants, c'est de s'asseoir un peu dans leur nouveau siège, de prendre la température et de voir un peu quels seront les besoins pour être le plus efficace lors des Conseils Municipaux et lors de leur activité municipale ; et à ce moment-là, on pourra inscrire au budget 2027 des montants, si nécessaire, plus importants que ces 5 000 € qu'on propose aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Je propose de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 21

LES DROITS A ABSENCES DES ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération 21, celle relative aux droits à absences des élus locaux.

Monsieur BACLET : Oui, donc les élus locaux actifs peuvent bénéficier d'autorisations d'absence auprès de leur employeur, bien sûr, visant à leur permettre de participer aux diverses instances municipales. Le crédit d'heures trimestriel est normalement de 140 heures pour le Maire, 122,30 heures pour les adjoints et les Conseillers. Le fait que Seclin touche donc la DSU, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce crédit peut être majoré de 30 %, donc il est proposé d'octroyer 182 heures pour le Maire, mais bon, là, ce n'est pas nécessaire, et de l'ordre de 159 heures pour les adjoints et les Conseillers.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Madame PELLIZZARI, oui.

Madame PELLIZZARI : Juste une proposition, parce que l'article du Code général des collectivités territoriales que vous citez, il propose aussi d'indemniser les élus qui n'ont pas d'indemnités forfaitaires. Et je me disais que, bon, il y a des commissions qui ont lieu la journée, en fait, et que je pense que je ne suis pas la seule ici à des fois avoir du mal à concilier ma vie professionnelle avec ma vie d'élue ; pour les commissions en journée, je suis obligée de poser des congés ou des autorisations

d'absence. Donc quand on est un salarié du privé, on a droit à un crédit d'heures pour exercer son mandat, mais il est possible de prévoir... Enfin, le Conseil Municipal peut prévoir un dédommagement. Je me disais qu'on aurait pu y penser, histoire que, quand on a une commission en journée, plutôt que de prendre une demi-journée de congé ou une demi-journée sans solde, on puisse avoir une indemnité. Ce n'est pas énorme, c'est 17 € de l'heure, mais au moins, ça dédommage d'un investissement.

Et je me permets, au passage, une petite digression : on vit à une époque où l'univers politique est fort controversé, où les citoyens qui s'engagent peuvent être regardés avec défiance, soupçonnés de rechercher le pouvoir, des privilèges. J'ai envie de rappeler une réalité qui est sous-estimée à mon avis, celle de l'engagement des élus que nous sommes, que ce soit de la majorité ou de l'opposition, sincères, discrets, la plupart désintéressés ; la plupart des élus de ce Conseil Municipal choisissent de s'investir au service de l'intérêt général sans percevoir d'indemnités. Notre engagement se mesure sur le temps donné, l'énergie consacrée, sur les responsabilités aussi, vis-à-vis des gens qui ont voté pour nous, que nous soyons de la majorité ou de l'opposition, et donc je voulais dire que nous, Conseillers de l'opposition, nous serons présents aux réunions auxquelles nous participerons activement, nous contribuerons à aller à la rencontre des habitants, comme on l'a déjà fait ; nous serons mobilisés pour faire avancer des projets concrets, même si c'est souvent dans l'ombre, mais toujours avec conviction, et ce « bénévolat » politique, je mets ce mot-là exprès, mérite d'être connu. Il incarne une certaine idée de la citoyenneté : celle qui ne cherche ni reconnaissance personnelle, ni avantage, ni intérêt personnel, juste la volonté d'agir pour les habitants de notre Ville. Je tenais à rappeler que la politique, avant d'être un métier ou une fonction, c'est un engagement, et j'aimerais que nous contribuions à redonner à la politique ses lettres de noblesse. J'aimerais que les Seclinois aient confiance en leurs élus et qu'ils retrouvent en masse le chemin des urnes.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Alors, simplement, les commissions, en règle générale, elles se tiennent aux environs de 18 heures. Je n'ai pas connaissance de commissions qui se tiennent avant. En tout cas, en après-midi, peut-être le CST et la F3SCT qui se tiennent davantage l'après-midi, les commissions d'appel d'offres également qui peuvent se tenir durant l'après-midi. Je rappelle simplement que c'est à l'initiative de votre employeur de vous indemniser ou, en tout cas, de vous accorder, dès lors que vous êtes élu, vous avez des droits, effectivement, et c'est votre employeur qui a des obligations par rapport à cela. En tout cas, je ne m'inscris pas dans cette logique de ce que la commune devrait compenser la non-prise en considération de ce qui relève d'abord de l'employeur. Après, on peut y réfléchir, on peut regarder, je ne suis pas fermé aux échanges sur le sujet, mais je rappelle simplement les règles applicables en la matière : c'est une obligation qui incombe à l'employeur. Je vous vois réagir, en tout cas votre micro s'allume. Je ne sais pas si vous souhaitez...

Madame PELLIZZARI : Non, juste, notre employeur a le devoir de nous libérer des heures ; mais quand on est salarié du privé, on n'a pas de compensation financière. Par contre, c'est prévu dans les dispositions au niveau de la municipalité de pouvoir indemniser. Mais je pense que ce n'est pas pour... Je ne dis pas ça uniquement pour nous, Conseillers de l'opposition. Pour la majorité, c'est pareil. Il y a quand même beaucoup de Conseillers Municipaux ici qui n'ont pas d'indemnités forfaitaires. Et sur les commissions, nous, ça a été un problème, et je pense que ça l'est pour d'autres, on avait demandé à Madame YOUSFI justement de nous préciser quelle commission était en journée ou en soirée. Et il y a beaucoup de commissions qui commencent quand même à 17 h 30. Donc quand vous avez un emploi de cadre, des fois, 17 h 30, ce n'est pas l'heure à laquelle vous sortez du travail. On le fait, ce n'est pas le problème, et on se doute bien que de toute façon, les employés municipaux, ils ne vont pas pouvoir participer à des commissions à 19 h ou à 20 h. On le fait, ce n'est pas... Mais il y en a quand même quelques-unes. On a essayé de se les répartir, mais on est quasiment tous des actifs : des fois, c'est un peu compliqué, quoi.

Monsieur le Maire : Comme je vous dis, je ne suis pas fermé sur le sujet. On peut regarder ça.

Madame PELLIZZARI : Très bien. C'est gentil, merci.

Monsieur le Maire : Vous savez, la place de l'opposant, je l'ai connue pendant 12 ans, et le sentiment d'être la dernière roue du carrosse, voire même la dernière roue d'un long train, je l'ai ressenti pendant 12 ans donc je comprends parfaitement votre propos. Et je vous remercie aussi pour le propos que vous tenez, sous un aspect plus général, sur la reconnaissance de l'engagement louable de l'ensemble des élus. Je vous salue également pour ce beau propos que vous avez pu tenir sur la nécessité de valoriser l'engagement en dépit de toutes les critiques, parfois, qu'on peut recevoir. Le moteur de nos actions, le

moteur de notre engagement, c'est le sens de l'intérêt général et ça n'est en aucune façon l'intérêt ou l'appât du gain. Si on faisait fortune en politique, ça se saurait. Par le passé, j'avais une activité qui me permettait de vivre nettement mieux que je ne le vis actuellement. Voilà, je referme la parenthèse. On peut passer à... Si vous souhaitez...

Madame PELLIZZARI : Juste une remarque en vitesse : moi, je n'ai pas l'impression d'être la dernière roue du carrosse.

Monsieur le Maire : Non, mais peut-être parce que vous êtes mieux traitée que j'ai pu l'être par le passé.

Madame PELLIZZARI : Je ne sais pas, peut-être parce que je traite avec beaucoup d'estime ce que j'ai à faire, mais non, non, je n'ai pas l'impression...

Monsieur le Maire : Ne sous-estimez pas l'estime que je pouvais porter dans le sens de mon engagement pendant 12 ans. Merci.

Je vous propose de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, mais je retiens toutefois la proposition que vous faites et on essaiera d'y regarder.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 22

DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI DE DIRECTEUR DE CABINET

Monsieur le Maire : Délibération n° 22, délibération portant sur la création d'emploi de directeur de cabinet.

Monsieur BACLET : Oui. Là, il s'agit de créer un emploi de directeur de cabinet et de fixer les crédits attribués à ce recrutement, conformément au cadre réglementaire qui s'impose. Directrice de cabinet, poste qui existait aussi lors du précédent mandat. Est-ce qu'il y a des remarques sur le sujet ?

Monsieur le Maire : Pas de remarques. On peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, nous vous en remercions. Nous pouvons passer à la délibération n° 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : Je me permets quand même un petit aparté, allez, et puis je vais saluer quand même le travail qui a été porté par Madame la Directrice de cabinet sous le mandat 2020-2026, pour rappeler quand même que, dans tous les cas, la directrice de cabinet fait partie des agents de la collectivité, qu'elle soit directrice ou non. Elle a été recrutée en qualité de fonctionnaire donc elle fait partie des effectifs. Et simplement, de saluer le travail qui a été porté durant ce mandat par Madame la Directrice de cabinet, qui avait un regard très attentif sur la culture de la recette, ce qui nous a permis, sur le mandat, de quand même récupérer près de 10 millions d'euros, ce qui n'est quand même pas neutre. Voilà, et ce qui compense largement la rémunération qui lui est due, le recrutement et la rémunération qui lui est due sur cette qualité de directrice de cabinet. Je me permettais ce petit aparté pour rappeler, en tout cas, tout l'intérêt et le bénéfice que nous avons pu tirer de ce recrutement et des compétences qui ont été mises en face de cette fonction de directrice de cabinet. Je referme immédiatement la parenthèse. On a voté, donc je passe à la délibération suivante. Merci.

Délibération n° 23

RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES VACATAIRES

Monsieur BACLET : La délibération 23 ?

Monsieur le Maire : Oui, pardon.

Monsieur BACLET : Donc, recrutement et rémunération de vacataires, il s'agit d'un emploi pour un médecin-pédiatre qui intervient à la crèche familiale. Vous avez le nombre d'heures et le montant qui est proposé dans la délibération. Ce nouveau médecin-pédiatre va désormais intervenir à la Maison de la Petite Enfance. Son taux horaire est un petit peu plus important que l'ancien, mais le volume horaire a été optimisé, ce qui fait que le coût sera quasiment... enfin, voire moindre pour la collectivité. Et je me permets d'avoir une petite pensée pour le Docteur AUVIN qui est actuellement hospitalisé, donc la personne qui est remplacée.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations, questions ? On peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 24

CREATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération 24.

Monsieur BACLET : Donc là, il s'agit de CEE. Ce sont des contrats d'engagement éducatif. C'est un vote que vous allez rencontrer très régulièrement à l'approche des centres de loisirs, puisqu'il s'agit d'accepter la création d'emplois pour les jeunes qui encadrent nos petites têtes blondes. Là, il s'agit donc, pour juillet... C'est ici, pardon, excusez-moi, donc pour juillet, 48 emplois, et pour le mois d'août, 39 emplois.

Monsieur le Maire : Merci. Mon expérience me laisse à penser que Madame PELLIZZARI souhaite intervenir.

Madame PELLIZZARI : Non, juste pour dire que je pense que de toute façon, on ne reviendra pas en arrière sur le type de contrat proposé aux animateurs, et que je continue à regretter le fait que leur cotisation pour leur retraite soit minorée dans ce type de contrat, mais on a envie de renvoyer le message quand même que de toute façon, il faut recruter, que de toute façon, à la dernière réunion qu'il a pu y avoir, il y a eu des engagements aussi sur la qualité et la quantité de travail qui seraient demandées aux animateurs. Donc désormais, et tant que les animateurs seront respectés à Seclin comme c'est le cas, on votera pour ; l'engagement, pas pour le contrat. (Rire)

Monsieur le Maire : Écoutez, quelle belle nouvelle.

Madame PELLIZZARI : On ne vous empêche pas de faire ce que vous voulez. (Rires)

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres observations ? Non ? Eh bien, on peut passer au vote cette délibération. Abstentions, non. Votes contre, non. Vote à l'unanimité, c'est formidable. Merci. On peut passer à la délibération 35... 25, oui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 25

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : 25, oui. C'est simplement une modification du tableau des effectifs. C'est aussi quelque chose que vous allez connaître très régulièrement, puisque nous toilettons au fil de l'eau nos différents tableaux d'effectifs au lieu de le faire une seule fois par an. Là, il s'agit de supprimer, pardon, de créer un poste de puéricultrice hors classe et de passer une assistance en enseignement artistique qui était à mi-temps sur un équivalent temps plein.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Nous pouvons passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 26

CONVENTION DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Monsieur le Maire : Délibération 26.

Monsieur BACLET : C'est toujours à moi. Là, il s'agit d'une convention pour le recouvrement des produits locaux. Depuis peu, le régime de responsabilité personnelle qui était surtout porté par la trésorerie est maintenant aboli et il y a un régime de responsabilité unifié. Dans ce cadre, le SGC, notre service de gestion comptable de Villeneuve-d'Ascq, propose de conventionner afin d'optimiser les recouvrements. Vous avez la convention en annexe qui permet de fixer les règles, qui vous donne les bonnes pratiques pour chacune des parties, que ce soit pour Monsieur le Maire ou pour Monsieur D'HERBOMEZ, qui est notre comptable, afin d'optimiser les recouvrements.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions, observations ? On peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 27

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire : Délibération n° 27.

Monsieur BACLET : Il s'agit de la subvention qu'on doit accorder au CCAS, le Centre communal d'action sociale. Au mois de janvier, nous avons passé une délibération sur la subvention de 460 000 € pour le fonctionnement du CCAS. Nous le faisons toujours avant le budget parce qu'il est nécessaire pour le règlement des salaires, au moins des personnes. Par contre, là, nous proposons de faire une subvention complémentaire de 50 000 €, ce qui va porter la subvention cette année à 510 000 €.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre cette dotation supplémentaire au bénéfice du CCAS, ce qui serait quand même dommage ? Je constate qu'il y a un vote à l'unanimité sur cette délibération. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 28

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération n° 28.

Monsieur BACLET : Le règlement budgétaire financier, c'est un règlement qui existe depuis quelques années, qu'il nous faut réactualiser, en particulier parce que, comme je vous le disais tout à l'heure, la responsabilité de la Trésorerie n'est plus unique, elle est maintenant partagée. Il faut savoir que le personnel qui gère les régies chez nous, la régie étant une antenne de la Trésorerie, eux aussi, ils ont leur responsabilité qui est désormais partagée. Il faut savoir que précédemment, ils étaient entièrement responsables des risques qu'ils pouvaient avoir sur leur gestion de liquidités, au point où ils devaient même prendre des assurances pour pouvoir couvrir des vols ou des choses comme ça. Donc la grosse

modification de ce règlement budgétaire et financier est portée sur l'article 4, qui concerne donc ces fameux régisseurs.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non, nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, merci. Merci, Monsieur BACLET. Ça y est, je vous mets en RTT, Monsieur BACLET. (Rires)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 29

RESTAURATION DE LA COLLEGIALE SAINT PIAT – AIDE FINANCIERE ATTRIBUEE A LA COMMUNE PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire : Alors, je porte la délibération n° 29, celle relative à l'acceptation d'un don de la Fondation du Patrimoine. Vous savez que nous avons participé à un fonds de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la restauration de la Collégiale. On en a parlé également tout à l'heure au stade du débat d'orientation budgétaire. À ce jour, nous avons collecté la somme de 11 085 €, ce qui n'est quand même pas neutre, et je remercie l'ensemble des généreux donateurs qui ont contribué à cette belle collecte.

Ça n'est pas fini, puisque c'est une souscription pour une durée de 3 ans. Donc avis encore aux généreux donateurs pour procéder à faire en sorte que cette somme puisse être encore en augmentation, avec des déductions fiscales également, donc je le dis également, j'en fais la promotion pour cela. Et donc, fort de l'ensemble du travail qui a été porté sur ce sujet, la Fondation du Patrimoine fait un don de 3 500 €. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, au titre des délégations que je n'ai pas souhaité prendre, que j'aurais pu prendre en acceptant ce don purement et simplement, je porte à la délibération du Conseil Municipal l'acceptation de ce don. Je ne veux pas influencer le sens du vote, mais il serait particulièrement malvenu de ne pas l'accepter. Voilà, 3 500 € par la Fondation du Patrimoine. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Je passe la délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 30

ADHESION DE LA COMMUNE AU RESEAU MICRO-FOLIE

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération portée par Monsieur SERRURIER, délibération 30, de l'adhésion de la commune au réseau Micro-folie.

Monsieur SERRURIER : Voilà. En fait, les Micro-folie, on en a déjà parlé, ça va donc être au sein du Nouveau Chapitre. C'est une chose pour laquelle on demande une labellisation, mais il ne suffit pas de demander la labellisation pour l'obtenir : il faut répondre à un cahier des charges très complet, très rigoureux. Et comme on a parlé tout à l'heure du poste de directeur de cabinet, je remercie l'implication de la directrice de cabinet du mandat précédent dans ce projet de Micro-folie.

Cette Micro-folie, elle est inspirée des folies du parc de la Villette. C'est un dispositif qui est porté par le ministère de la Culture et qui est coordonné par l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette. La Micro-folie se décomposera essentiellement en deux parties : un musée numérique qui va réunir plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et de musées du monde entier ; et également un espace de réalité virtuelle qui permettra aux visiteurs d'explorer des mondes à 360 degrés. Alors, considérant que l'accès à la culture pour tous est... alors, pour tous, ce sera ouvert aux scolaires, ce sera ouvert aux associations, ce sera ouvert aux particuliers, soit en groupe, soit en individuel, à la condition de réserver, évidemment. C'est un des piliers essentiels, cet accès pour tous à la culture, de notre action municipale. Considérant l'opportunité d'adhérer au réseau Micro-folie porté par le ministère de la Culture et coordonné par la Villette, et je me permettrai d'ajouter, pour rassurer Monsieur BACLET, et de son très faible coût de cotisation ; considérant qu'en adhérant au réseau Micro-folie, la commune bénéficiera d'un accompagnement de la Villette pour la mise en réseau, la mise en

œuvre et la mise à jour de l'application du musée numérique, etc., pour ces 10 000 € qui vont être versés, si vous le votez, nous aurons droit à... 1 000 €, pardon, nous aurons droit à une participation forfaitaire... Oui, excuse-moi. Ça va ? (Rires) Vous aurez droit, nous aurons droit à une participation forfaitaire qui sera valorisée à hauteur de 15 000 €, de 15 000 € cette fois-ci. Donc je soumetts à votre approbation cette adhésion. À vous de voter.

Monsieur le Maire : Merci. Ce que vous avez oublié, Monsieur SERRURIER, vous avez oublié un élément important : certes, il permet l'accès à l'ensemble des musées du monde, mais c'est surtout un accès gratuit.

Monsieur SERRURIER : Oui, un accès gratuit à l'ensemble des musées du monde.

Monsieur le Maire : Voilà, exactement.

Monsieur SERRURIER : Rien qu'en frais d'avion, vous allez voir ce que vous allez gagner. (Rire)

Monsieur le Maire : Voilà. Ce complément étant apporté, y a-t-il des observations ? Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité pour cette belle délibération. Merci, Monsieur SERRURIER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 31

COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 34 DU 2 DECEMBRE 2025 RELATIVE A LA DESAFFECTATION ET AU DECLASSEMENT DE L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION DE L'ECOLE PAUL LANGEVIN, SIS 28 RUE GUY MOQUET A SECLIN, PRECISIONS SUR LA DIVISION EN VOLUMES ET PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DES DOMAINES

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur LEMAITRE pour les deux dernières délibérations, mais on va les porter les unes après les autres.

Monsieur LEMAITRE : Très bien. Merci, Monsieur le Maire. Donc, délibération n° 31 qui apporte un complément à la délibération n° 34 du 2 décembre 2025, relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction qui est à côté de l'école Paul Langevin. Cette délibération complète, comme je l'ai dit, la délibération de 2025, afin d'en assurer la bonne exécution. On y apporte les compléments nécessaires suivants relatifs à la division cadastrale, donc issue du projet d'état descriptif de division volume et du plan de masse établi par le géomètre, permettant aux Domaines d'estimer le coût, enfin, la valeur vénale de ce bien à hauteur de 250 k€, donc 250 000 €, et dans l'objectif de céder ce bien, toujours dans la logique du schéma directeur d'investissement et d'énergie, qui consiste à vendre les biens qui n'ont plus usage pour la commune au bénéfice de la rénovation de nos bâtiments les plus vieillissants, et voire au bénéfice des nouveaux bâtiments que nous souhaitons réaliser. Je soumetts à votre appréciation cette orientation, et je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toute démarche et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération de complément.

Monsieur le Maire : Monsieur KOLAR.

Monsieur KOLAR : Oui, bonsoir. Je reviendrai sur ce logement de fonction à l'école Paul Langevin. Au-delà de l'aspect strictement financier, cette décision pose une question essentielle : c'est notre capacité en tant que collectivité à répondre aux situations d'urgence auxquelles peuvent être confrontés les Seclinoises et les Seclinois, incendies, dégâts des eaux, expulsions ou autres. Ces situations, malheureusement, existent dans notre commune, et elles exigent des réponses rapides et dignes. Or, on le sait tous, que les différents dispositifs d'urgence sont généralement saturés et parfois inadaptés à des situations familiales. Nous pensons, dans ce contexte, que de disposer d'un logement communal mobilisable immédiatement constitue un outil précieux. C'est une solution qui serait concrète, humaine et efficace pour réagir face à cet imprévu. Vendre ce bien, c'est faire le choix d'une recette ponctuelle ; le conserver, c'est faire le choix d'offrir un service à la population. C'est aussi éviter, à terme, des

dépenses répétées dans des nuits d'hôtel ou dans des solutions d'urgence qui peuvent être plus ou moins coûteuses et non satisfaisantes. Mais au-delà de l'aspect pratique et financier, il y a une responsabilité politique : une commune n'est pas seulement une gestion comptable, c'est aussi une capacité à protéger et à anticiper, c'est le terme qui avait été employé dans le budget depuis le début de ce Conseil Municipal, et accompagner. Donc, conserver ce logement, c'est affirmer que nous prenons pleinement notre rôle de solidarité locale. C'est pourquoi nous proposons que ce bien ne soit pas vendu, mais requalifié en logement d'hébergement d'urgence, placé sous l'égide du CCAS ; par contre, avec un cadre d'utilisation qui est clair et transparent. Et ce choix serait à la fois pragmatique et responsable et fidèle aux valeurs du service public que nous défendons tous, je pense, autour de cette table. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci. Madame RACHEZ, vous souhaitez intervenir.

Madame RACHEZ : Oui, merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, un logement qui serait offert, justement, pour les situations d'urgence, nous y avons pensé. On en a un. On a un logement pour les situations d'urgence familiales et intrafamiliales, dans le diffus parce que bien sûr, les logements qui seraient offerts par la municipalité seraient vite identifiés. Maintenant, c'est certain, on peut en avoir deux, trois, quatre : ça ne nous empêchera pas de devoir donner des nuits d'hôtel en urgence, ce que nous faisons régulièrement. Nous travaillons avec des associations, justement, pour avoir un panel beaucoup plus large. Donc ça, c'est étudié. Et nous répondons à toutes les sollicitations, justement, d'hébergement d'urgence, en associant les associations avec lesquelles nous travaillons. Nous avons des partenaires.

Nous avons des réunions tous les trois mois avec les partenaires qui peuvent nous donner des aides, justement : je pense à Solfa, à Un abri qui sauve des vies, enfin, on a plusieurs partenaires qui nous donnent et qui nous aident aussi sur l'hébergement d'urgence. Maintenant, la Ville ne peut pas, et le CCAS ne peut pas avoir un panel de logements comme ça mis à disposition. Ça a un coût, et nous en avons un. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LEMAITRE, vous souhaitez intervenir ?

Monsieur LEMAITRE : Oui, Monsieur KOLAR, en complément, une collectivité n'a pas vocation à être bailleur auprès de particuliers. Les bailleurs sociaux font largement mieux que nous sur ce volet-là, et donc le choix est fait, dans la gestion du patrimoine, de se refocaliser sur les usages de responsabilité d'une commune, donc usage sportif, associatif, et de laisser les bailleurs au cœur de leur métier et de le faire bien mieux que nous, puisque ça suggère derrière d'avoir des régies pour encaisser des loyers, ça suppose d'avoir donc une logique d'entretien d'un patrimoine, ce qui n'est pas non plus dans la vocation des services techniques.

Monsieur le Maire : Monsieur KOLAR à nouveau, vous souhaitez rebondir peut-être ?

Monsieur KOLAR : Oui, oui. Je n'ai pas dit que la commune devait faire le travail des bailleurs, bien loin de là, mais vous savez très bien, on a tous été confrontés à ça, et vous, en tant qu'élu, peut-être en cas d'astreinte, c'est une réponse rapide qu'il faut. C'est-à-dire que cet hébergement d'urgence ne va pas se pérenniser, ne va pas durer une semaine ou 15 jours. Là, le but, l'intervention, c'est vraiment d'offrir ponctuellement, le temps peut-être d'une nuit, d'une nuit ou de deux, que les personnes qui subissent ces dommages puissent être à l'abri, et non pas, comme on l'entend souvent, donc nuit d'hôtel ou relogées dans leur famille, parce que toutes les familles ne peuvent pas accepter des familles plus ou moins grandes. Mais en aucun cas, on ne veut faire participer la commune en tant que bailleur, loin de là. C'était plus une solution. Parce que dans la détresse, les gens n'ont plus cette réflexion et ce recul pour pouvoir faire les choses. Et là, par contre, c'est du devoir de la commune et du service public de proposer une solution.

Monsieur le Maire : Merci. Madame RACHEZ, vous souhaitez réagir également ?

Madame RACHEZ : Oui. Monsieur, si nous prenons un autre logement d'urgence et voilà, il y a une urgence, on leur propose deux nuits. Mais vous vous rendez compte, on serait obligés de prendre un logement à l'année pour deux nuits, alors qu'on a eu cette situation plusieurs fois et Monsieur CARLIER a relogé les personnes tout de suite. Même si on prend une ou deux nuits d'hôtel, on arrive à trouver un hébergement très vite. Donc, prendre un logement pour des nuits éventuelles, ça ferait quand même un

sacré budget pour l'entretien. Moi, je vois avec le logement que nous entretenons pour les familles et qui est utilisé quand même plusieurs mois, c'est quand même... Voilà, on leur donne gratuitement le logement. C'est le CCAS qui prend en charge toutes les dépenses.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais me permettre peut-être de conclure sur ce point. Je comprends parfaitement votre sollicitation, Monsieur KOLAR. Je pense qu'elle serait d'autant plus légitime si on n'était pas au rendez-vous lorsque les circonstances se présentent. On a eu effectivement des situations où il fallait réagir très vite. La première nuit se fait en règle générale à l'hôtel et, dès le lendemain, si ce n'est pas Madame RACHEZ qui traite la problématique, c'est Monsieur CARLIER qui traite la problématique. Et je n'ai pas d'exemple en tête de situations qui auraient perduré dans le temps et qui auraient placé des familles, placé des situations... Je n'ai pas d'exemple en tête sur les 6 ans que j'ai pu accomplir durant le mandat précédent. Je n'ai pas d'exemple en tête de situations qui ont perduré. Et donc, on a été au rendez-vous. On a été au rendez-vous lorsqu'on a créé le logement d'urgence également. Là, on est davantage sous le joug de violences intrafamiliales. Logement d'urgence qui n'existait pas et auquel on s'est associé avec Vilogia sur cette thématique-là, enfin, cette thématique, ces problématiques rencontrées. Et je comprends la logique qui est celle d'avoir de l'humanité, de pouvoir agir de la sorte, mais je ne pense pas, en tout cas, que face à ces situations d'exception et ces situations d'urgence, nous puissions pêcher par inhumanité. Je comprends votre logique de ne pas vouloir raisonner, c'est le terme que vous avez employé, sur un simple angle de gestion comptable. Je l'entends parfaitement. Et je l'entendrais d'autant plus si on n'était pas au rendez-vous sur le volet humain, presque moral, d'accompagnement ; je l'entendrais parfaitement, mais, comme je viens de vous le dire, on est dans l'accompagnement et on fait déjà les choses. Après, ça a été rappelé par Monsieur LEMAITRE, on a aujourd'hui un besoin nécessaire, indispensable, de retrouver des fonds propres et il n'y a pas 50 solutions. Il n'y a pas 50 solutions. C'est : on augmente les impôts, ce n'est pas notre choix ; on s'endette, ce n'est pas notre choix ou, en tout cas, on le fait dans des logiques proportionnées et bien mesurées ; on vend ce dont on n'a pas besoin, à l'exception d'une journée ou deux par jour, parce que sincèrement, c'est là-dessus ; mais on a un pic d'investissement, on a un tsunami d'investissement, fort du SDIE qui a été accompli sous le mandat précédent, qui se situe entre 30 et 60 millions d'euros. Entre 30 et 60 millions d'euros. Le risque, si on n'engage pas, si on ne trouve pas des solutions financières, lorsqu'on fait un emprunt supplémentaire de 1,9 million, sans endetter la Ville, vous avez pu voir le taux d'endettement, on reste dans les ratios, on est largement en deçà de ce qui se pratique dans d'autres communes. On n'augmente pas les impôts. J'ai pu voir que des propositions avaient pu être faites durant la campagne de baisser des tarifications, etc., mais à un moment donné, il faut juste être raisonnable. Il faut juste être raisonnable. On ne peut pas s'engager en disant : « On va baisser les tarifs, on ne va pas augmenter les impôts, on ne va pas faire d'emprunts, on ne va pas vendre de patrimoine qui ne nous est pas indispensable, on va augmenter les charges avec le chauffage de la piscine, on va engager plus de personnel. » C'est ce qui a été dit. Non. Nous, on essaye de, en tout cas, et c'est ce sur quoi j'essaie de vous convaincre, tout en agissant avec humanité et en répondant aux situations d'urgence et aux situations de crise, que ce soit Madame RACHEZ, que ce soit Monsieur CARLIER qui interviennent immédiatement, on n'a pas d'autre choix, en réalité. On n'a pas d'autre choix. Et on n'a pas envie d'augmenter les impôts. Ce n'est pas notre choix. On s'endette à proportion, de façon raisonnable, sur des taux, ça vous a été rappelé, on est en deçà des taux d'emprunts qu'on peut retrouver dans d'autres Villes, et on se sépare du foncier, et ça sera... pardon, je préfère le dire tout de suite, ça ne sera pas la seule cession du mandat. Il y en aura d'autres. Parce que si on veut préserver les bâtiments qui sont occupés actuellement par les services publics qui vous sont aussi chers à vous qu'à moi, si on veut préserver ces bâtiments, si on veut faire en sorte que les commissions de sécurité continuent de donner un avis favorable, il va falloir les entretenir, il va falloir remettre à niveau ces bâtiments-là, et ça passe nécessairement par des rentrées financières. Parce que les finances, on ne les a pas. Alors, aussi grand soit le crève-cœur qui soit le nôtre de nous séparer d'un patrimoine auquel on peut légitimement être attaché, ce n'est pas le sujet ; à un moment, si on veut être responsable, si on veut avoir une gestion responsable et une trajectoire financière qui nous permet de nous soulager de bâtiments dont on n'a pas besoin, tout en conservant notre part d'humanité qui est propre à chacun, c'est la proposition qui vous est faite. Mais on ne pourra pas dire tout à la fois : « On ne vend pas, on ne s'endette pas, on n'augmente pas les impôts, on baisse la tarification, on augmente les charges et demain, on reste gratis. » Parce que ça aussi, la gratuité, je l'ai vu apparaître, que ce soit la restauration scolaire, la gratuité, tout ça, ça a un coût. Nous, le choix qu'on opère, c'est d'être mesuré dans chacun des domaines et de vendre lorsque cela est strictement nécessaire, et c'est le cas ici. Je ne sais pas si... Je vois que votre micro reste allumé donc je ne voudrais pas passer pour un censeur, donc je ne sais pas s'il y a

d'autres arguties que vous souhaitez mettre, projeter, en tout cas je vous laisse bien évidemment la parole si vous le souhaitez.

Monsieur KOLAR : Non, donc là, sur les valeurs humaines, en aucun cas je ne les remets en cause de votre part, d'accord ? Ça, il n'y a pas de souci. Après, oui, vendre le patrimoine, oui, donc là, je l'entends très bien, enfin, on l'entend très bien, c'est qu'il y a peut-être des axes politiques à remettre. Vous ne pouvez pas tout garder. On ne peut pas tout garder, donc ça je l'entends, mais peut-être que dans le budget, je reviens sur ces 450 000 € de goodies...

Monsieur le Maire : Non, non, non, ce n'est pas pour la Ville. Ce n'est pas pour la Ville.

Monsieur KOLAR : C'est de voir aussi, au niveau des différentes dépenses, peut-être réaxer, et on est juste, là, je répète, l'humain, on ne le met pas de côté, je ne remets pas en cause ça. Et il n'y a jamais eu de défaillance non plus de la commune vis-à-vis de ça. Mais peut-être, les dépenses, on a un bon budget a priori, donc pourquoi ne pas se poser la question de ne pas vendre tous ces logements, enfin, tous ces logements, c'est exagéré, mais les futures ventes qui sont à venir ?

Monsieur le Maire : Ce sont des choix qui sont opérés aussi, d'avoir des politiques, je vais parler de politiques au pluriel, des politiques qui conviennent à chacun. Je sais, j'ai pu entendre que certaines critiques pouvaient nous être opposées sur des arbitrages qui n'auraient pas forcément été ceux de « Seclin en commun ». Moi, ce que je constate, c'est que les arbitrages et les orientations politiques vers lesquelles on a pu tendre ont quand même été approuvés à 65 % par la population.

Donc, c'est qu'on n'a pas si mal fait les choses que cela, c'est que ce qui était largement critiqué sur des arbitrages, quelque part, il y a quand même deux tiers de la population aujourd'hui qui vont plutôt dans, en tout cas, qui approuvent la logique qui est la nôtre. Ce qui ne nous empêche pas, en tout cas, de porter nos politiques sur le volet social, sur le volet d'accompagnement. On les porte, certes, pas au travers d'un bâtiment qui est dédié, et les situations d'urgence que vous décrivez également, et je vais rebondir là-dessus, j'ai parlé des violences intrafamiliales tout à l'heure : à partir du moment où ce logement serait identifié comme logement accueillant des situations d'urgence et donc possiblement des VIF, je peux vous assurer que le bourreau ou le ou la personne qui se rend coupable de violences intrafamiliales saura très précisément où retrouver la fratrie qui a été victime de ces agissements. Non, mais oui, c'est probablement votre réflexe professionnel qui vous ramène à la réalité du terrain. Bien sûr, mais en tout état de cause, ces sujets-là, ces problématiques-là... des incendies, par exemple, on y a été confrontés durant le mandat. En deux jours, on avait relogé les personnes. Voilà, en deux jours, on a relogé la personne, sans passer par le logement de Langevin. On aurait pu, par facilité, dire : « Écoutez, on va vous héberger là-bas. » Non, on a travaillé avec les bailleurs, on a travaillé avec le CCAS et, en deux jours, on a trouvé, en tout cas, une situation pérenne pour la famille qui a été, effectivement, victime de cet incendie. Monsieur WEKSTEEN, et après je propose simplement de conclure. Monsieur WEKSTEEN.

Monsieur WEKSTEEN : C'était juste pour remettre aussi en mémoire qu'à l'origine, sur Langevin, il y avait deux logements de service, et que le premier avait été vendu en 2018, je crois.

Monsieur le Maire : Oui, oui, oui. C'était le responsable de la restauration scolaire qui était... Effectivement, bon, c'était un autre temps et voilà. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote favorable à la majorité, je vous en remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
28 VOIX POUR.**

5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)

Délibération n° 32

CESSION D'UN VEHICULE ACCIDENTE A NOTRE ASSUREUR

Monsieur le Maire : Et nous arrivons tout doucement, enfin, tout doucement, pas tant que cela, mais nous arrivons à la dernière délibération qui nous concerne, celle relative à la cession d'un véhicule accidenté à notre assureur.

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. Suite à un accident de la route, notre véhicule a été estimé et n'est pas raisonnablement réparable, et donc notre assureur se propose de le racheter à un coût qui nous paraît tout à fait acceptable. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'approuver la cession de ce véhicule, d'accepter le coût d'indemnisation de 6 300 € TTC, et donc d'autoriser, comme d'habitude, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci infiniment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : Ainsi s'achève ce premier Conseil Municipal, en dehors du Conseil d'installation, ce premier Conseil Municipal du mandat 2026-2032 ou 2033, l'avenir nous le dira. Merci pour votre participation et, comme il est de tradition, je vous invite, Mesdames et Messieurs les élus, mais aussi les personnes présentes dans le public, à vous rapprocher du bar pour un verre de l'amitié. À tout de suite. Merci.

Séance levée à 20 heures 52.

Approuvé au conseil municipal du 27 avril 2026

À 33 VOIX POUR.

Amira EL MESSAOUDI

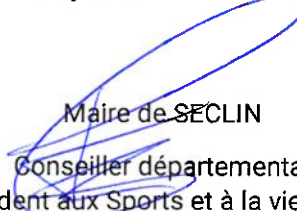


Secrétaire de séance

Adjointe au Maire déléguée à la vie associative, aux Fêtes et Cérémonies



François-Xavier CADART



Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative